

Compte-rendu du séminaire de recherche de l'ONED - 2013

Vulnérabilités, identification des risques et protection de l'enfance

Séance 1 :

Pauvreté, vulnérabilités socio-sanitaires et problématiques du logement

Introduction du séminaire par le Directeur de l'ONED, M. Gilles Séraphin

La création de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) répondait au besoin de dresser un état des lieux sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs à travers le recensement et le développement des données chiffrées d'une part, des études et recherches d'autre part. C'est notamment dans cet esprit que l'ONED est à l'initiative d'études et d'enquêtes portant sur la population des enfants en danger, les phénomènes de mise en danger ou de protection et le devenir des enfants pris en charge. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour rappeler que l'ONED lance chaque année un appel d'offres, ouvert et fermé, que je vous invite à consulter sur notre site internet.

L'ONED a donc pour mission principale de mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter. C'est précisément dans cet objectif que s'inscrit le séminaire de recherche avec la volonté affirmée de créer des espaces d'échanges, de discussions pluridisciplinaires entre chercheurs confirmés, doctorants et praticiens œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. Les différentes séances programmées, qui auront lieu tous les deux mois, les 4^e vendredis entre 10h30 et 13h, seront l'occasion pour certains chercheurs de présenter les résultats de leurs travaux et de discuter des nouvelles perspectives qu'ils ouvrent dans le champ de la protection de l'enfance. Dans le cadre de ce nouveau cycle de séminaire, nous avons choisi d'interroger l'efficacité d'une notion très répandue dans différentes sphères politiques, médiatiques, scientifiques. Il s'agit de la notion de vulnérabilité.

La vulnérabilité renvoie dans le sens commun à des situations fragiles, incertaines, dans des contextes marqués par une multiplication des risques et de mise en cause croissante de l'efficacité des dispositifs de protection censés les enrayer. Elle désigne aussi bien des situations individuelles que collectives, des fragilités matérielles que morales, des personnes que des territoires. Qu'il s'agisse des problématiques propres aux mineurs isolés étrangers, des conditions de vie des familles en situation de grande précarité, des risques auxquels sont exposés les enfants des rues ou encore des formes d'incertitude sociale et morale des enfants placés, le séminaire aura pour objectif de décliner différentes figures de vulnérabilité affectant la vie de l'enfant, d'interroger à travers elles ce que sous-tend la qualification de populations, de situations ou de territoires « vulnérables », et de comprendre ce que ce processus d'identification des risques induit en termes d'appréhension des politiques publiques. Notion polysémique et multidimensionnelle, le défi majeur de chacune des séances sera de dépasser les carcans disciplinaires et d'orienter les discussions dans des perspectives résolument interdisciplinaires.

Je remercie chaleureusement les intervenants pour leur collaboration.

Présentation de la séance et des intervenants, Laurent Lardeux, Chargé d'études ONED

Je tiens également à remercier les auditeurs et les intervenants pour leur participation au séminaire de recherche de l'ONED. Nous avons choisi dans le cadre de cette première séance de porter une attention toute particulière sur la question de la pauvreté des enfants et des vulnérabilités socio-sanitaires auxquelles ils sont confrontés. L'une des raisons qui nous a poussés à faire ce choix, c'est d'abord l'urgence de la situation. Une situation marquée, dans un contexte de crise économique, par une précarisation accrue des fractions socialement et économiquement les plus fragilisées de la population. Au-delà de la froideur des chiffres disponibles sur la question, et sur lesquelles nous reviendrons au cours de cette séance, au-delà également de la gravité de la situation, il nous paraissait essentiel de donner un éclairage particulier sur des recherches et études traitant de cette question, mais aussi de dresser un tour d'horizon à la fois qualitatif et quantitatif, à la fois micro et macrosocial, à la fois national et international, sur les situations de pauvreté rencontrées par les enfants, mais aussi par leurs parents.

Cette séance compte trois interventions tout à fait complémentaires. Mme Nathalie Serruques, responsable de la Mission Enfance en France à l'Unicef-France, nous présentera tout d'abord le dernier rapport du centre de recherche Innocenti de l'Unicef, et reviendra sur certains outils de mesure de la pauvreté, notamment les notions de privation, ou encore de pauvreté relative des enfants. Ces données nous permettent d'avoir une représentation de la situation globale de plusieurs pays, et tout particulièrement de la France. Mme Danie Chemineau, Responsable de la Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision des CAF d'Ile-de-France, nous présentera ensuite un rapport de novembre 2011, là aussi très

instructif, sur les enfants pauvres d'Ile-de-France, une étude qui est le fruit d'un partenariat entre la CAF, l'INSEE, la MIPES, et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Cette étude nous permet d'avoir un certain nombre d'indications sur les caractéristiques sociodémographiques des enfants en situation de pauvreté, sur leurs conditions de logement, ou encore sur les poches de pauvreté sur le territoire francilien. Enfin, nous terminerons cette séance par une enquête qualitative, plus microsociologique cette fois-ci, réalisée par Nathalie Thiery, Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, et qui porte sur la question de la construction de l'identité parentale des femmes hébergées dans des centres sociaux. Nathalie Thiery nous présentera également quelques pistes de réflexion pour l'accompagnement des enfants et des familles dans les CHRS.

***Privations et pauvreté relative des enfants :
La France, bonne ou mauvaise élève ?***

Nathalie Serruques, Unicef France, Mission Enfance en France

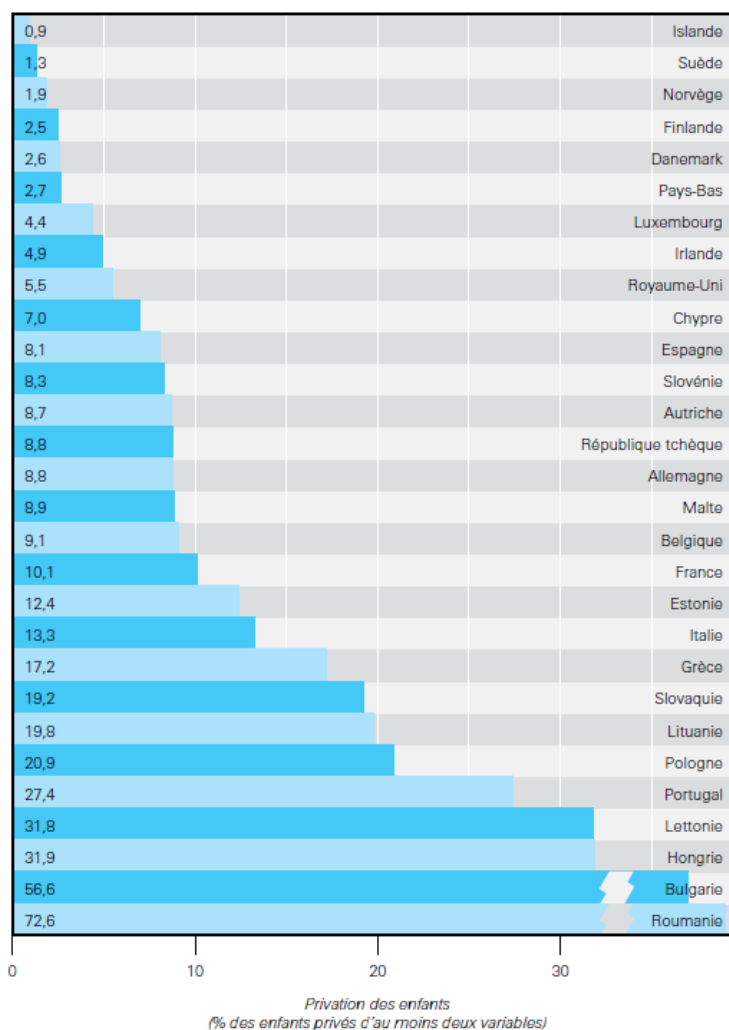
Le Centre de recherche *Innocenti* a été créé pour renforcer le potentiel de recherche du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) et soutenir son engagement en faveur des enfants du monde entier. Les publications du Centre *Innocenti* contribuent au débat mondial sur les questions liées aux droits de l'enfant et visent à faciliter l'application pleine et entière de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les pays à revenu faible, intermédiaire et élevé. En mai 2012, le Centre Innocenti a publié le rapport « Mesurer la pauvreté des enfants : nouveaux tableaux de classement de la pauvreté des enfants dans les pays riches », *Bilan Innocenti 10*. Cette étude a été produite dans le cadre de la série des *Bilans Innocenti* ayant pour ambition de suivre et de comparer les résultats des pays économiquement avancés pour garantir les droits de leurs enfants. L'étude considère, de manière inédite, deux visions de la pauvreté des enfants dans les pays les plus avancés : une mesure des privations et une mesure de la pauvreté relative.

La première mesure est un index de privation des enfants composé de 14 variables (vêtements, livres, activités de loisirs...) qui représente un nouveau développement significatif dans la surveillance mondiale :

Figure 1a Tableau de classement de la privation des enfants dans 29 pays économiquement avancés

La figure 1a indique le pourcentage d'enfants (âgés de 1 à 16 ans) qui sont privés d'au moins deux des 14 variables suivantes étant donné que les ménages dans lesquels ils vivent ne peuvent pas se les permettre.

1. Trois repas par jour.
2. Au moins un repas avec viande, poulet ou poisson (ou équivalent végétarien) par jour.
3. Fruits et légumes frais tous les jours.
4. Livres appropriés à l'âge et au niveau de connaissances de l'enfant (à l'exclusion des livres scolaires).
5. Équipement de loisir extérieur (bicyclette, rollers, etc.).
6. Activité de loisir régulière (natation, instrument de musique, organisation pour la jeunesse, etc.).
7. Jeux d'intérieur (au moins un par enfant, dont des jouets éducatifs pour bébé, des cubes encastrables, des jeux de société, des jeux informatiques, etc.).
8. Ressources financières pour participer à des voyages et des manifestations scolaires.
9. Endroit calme avec assez d'espace et de lumière pour faire les devoirs.
10. Connexion Internet.
11. Quelques vêtements neufs (tous les vêtements ne sont pas d'occasion).
12. Deux paires de chaussures de la pointure appropriée (y compris au moins une paire de chaussures toutes saisons).
13. Possibilité d'inviter parfois des amis à la maison pour partager un repas et jouer.
14. Possibilité de célébrer des occasions spéciales (anniversaire, fête et fête religieuse, etc.).



Note : Les données renvoient aux enfants âgés de 1 à 16 ans.
Source : Calculs basés sur l'EU-SILC 2009.

Les données proviennent des statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) 2009 et ne sont pas disponibles pour les pays non européens membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

S'il manquait deux variables, nous considérons que ces enfants étaient en situation de privation. La recherche *Innocenti* a montré que 15% des enfants des pays étudiés étaient dans des situations où il manquait au moins deux des 14 éléments. Les taux de privation les plus élevés concernent des enfants provenant de pays comme la Roumanie, la Bulgarie, le Portugal. Avec des différences importantes entre les pays. Par exemple le Portugal est à 27% et la Roumanie à 70%. Pour la France, nous sommes à un niveau de 10,1%. Ce qui peut ne pas paraître énorme pour certains, mais pour les enfants concernés, cela fait quand même beaucoup, et vu le nombre d'enfants concernés, je crains que cela soit beaucoup plus aujourd'hui puisque nous raisonnons dans ce rapport avec des données qui datent de 2009. Nous ne disposons pas encore aujourd'hui de données incontestables à partir desquelles tout le monde pourrait raisonner, c'est à dire que l'on ne sait pas aujourd'hui, que ce soit

pour le taux de privation ou le taux de pauvreté relative, combien d'enfants sont considérés en situation de pauvreté. Le dernier chiffre, c'est 2 750 000 enfants. Dans le groupe de travail « Enfants, familles vulnérables et réussite éducative » dans le cadre de la Conférence sur la pauvreté que nous venons de boucler, nous avons trouvé cela tout à fait frappant : 2 750 000 enfants seraient sous le seuil de pauvreté, mais comme ce sont des statistiques de 2009 ou 2010, grand maximum, on peut penser qu'il y en a beaucoup plus encore. Personne aujourd'hui n'est capable de savoir combien d'enfants sont sous le seuil, ni combien d'enfants sont juste au-dessus du seuil et qui se retrouvent dans des situations tout à fait comparables. Pour l'instant, dans cette mesure de privation, la France est à 10,1%. Avec l'Italie, la France est le seul pays à dépasser le seuil de 10%. D'autres pays européens font beaucoup mieux. La France est classée en 18^{ème} position sur les 29 pays étudiés.

Sur les variables retenues dans cette étude, il y a par exemple le fait d'avoir 3 repas/jour avec au moins un repas dans la journée avec de la viande, du poulet, du poisson, ou un équivalent végétarien, des fruits ou un légume frais tous les jours. Vous avez aussi tout un pan destiné aux loisirs, sur le fait d'avoir accès à une activité de loisir régulière, d'avoir des jeux adaptés à l'âge de l'enfant. Vous avez aussi la question des ressources financières ; le fait de disposer d'un endroit calme, avec un minimum de lumière pour faire ses devoirs. Il y a aussi la question des vêtements, le fait d'avoir un ou deux vêtements neufs à soi. Il y a le fait d'avoir deux paires de chaussures à sa taille. Ça peut sembler très étonnant mais ce sont des indicateurs qui sont très importants dans le quotidien des enfants.

Au moment de la sortie du rapport, il y avait beaucoup de journalistes qui me demandaient comment on pouvait caractériser un enfant pauvre en France. Je leur disais, mais on a l'impression d'être dans l'après-guerre. Quand je travaillais au Secours catholique, quand j'y suis arrivée à la fin des années 1990, on en était arrivé à l'idée de fermer les vestiaires, arrêter les activités de colis alimentaires, arrêter tout ce qui était vraiment les besoins de base, les mêmes besoins qu'au moment de l'après-guerre, et qui avaient contribué à fonder toutes ces organisations. Donc aujourd'hui, j'ai l'impression que l'on est revenu exactement aux mêmes préoccupations, c'est-à-dire avoir de quoi se nourrir correctement, avoir de quoi se loger correctement, avoir un environnement sain. Ces indicateurs là sont toujours d'actualité.

Il y aussi dans l'étude la question des groupes à risque :

Figure 10e Taux de privation des enfants dans les groupes à risque

Pays	Taux de privation des enfants (manque d'accès à au moins 2 variables)	Taux de privation des enfants vivant dans une famille monoparentale	Taux de privation des enfants dont les parents ont un faible niveau d'instruction (aucune éducation, enseignement primaire et premier cycle du secondaire)	Taux de privation des enfants vivant dans des ménages affectés par le chômage (aucun adulte n'a d'emploi)	Taux de privation des enfants issus de familles migrantes
Islande	0,9	4,4	3,9	17,9	3,6
Suède	1,3	4,3	6,5	11,8	2,7
Norvège	1,9	4,1	5,9	14,6	3,4
Finlande	2,5	6,8	2,5	26,2	11,8
Danemark	2,6	10,1	11,7	23,2	7,9
Pays-Bas	2,7	14,9	13,8	20,1	7,8
Luxembourg	4,4	23,4	9,9	29,3	5,0
Irlande	4,9	13,0	12,0	19,4	3,1
Royaume-Uni	5,5	12,2	19,3	13,3	7,4
Chypre	7,0	34,3	22,6	54,1	14,4
Espagne	8,1	15,3	19,2	33,5	19,4
Slovénie	8,3	17,3	32,9	43,6	15,5
Autriche	8,7	16,9	19,2	40,7	17,9
République tchèque	8,8	29,7	59,5	50,0	18,8
Allemagne	8,8	23,8	35,6	42,2	16,7
Malte	8,9	31,2	15,8	38,1	10,1
Belgique	9,1	20,0	26,7	40,4	19,6
France	10,1	21,5	34,0	45,6	20,5
Estonie	12,4	22,3	29,4	55,5	16,6
Italie	13,3	17,6	27,9	34,3	23,7
Grèce	17,2	24,3	50,8		42,2
Slovaquie	19,2	23,1	83,8	78,8	
Lituanie	19,8	32,7	54,7	51,0	31,5
Pologne	20,9	42,6	61,0	46,8	
Portugal	27,4	46,5	37,9	73,6	33,6
Lettonie	31,8	50,6	67,6	60,8	28,9
Hongrie	31,9	47,3	74,5	64,4	
Bulgarie	56,6	76,0	89,6	85,2	
Roumanie	72,6	85,4	92,4	95,8	

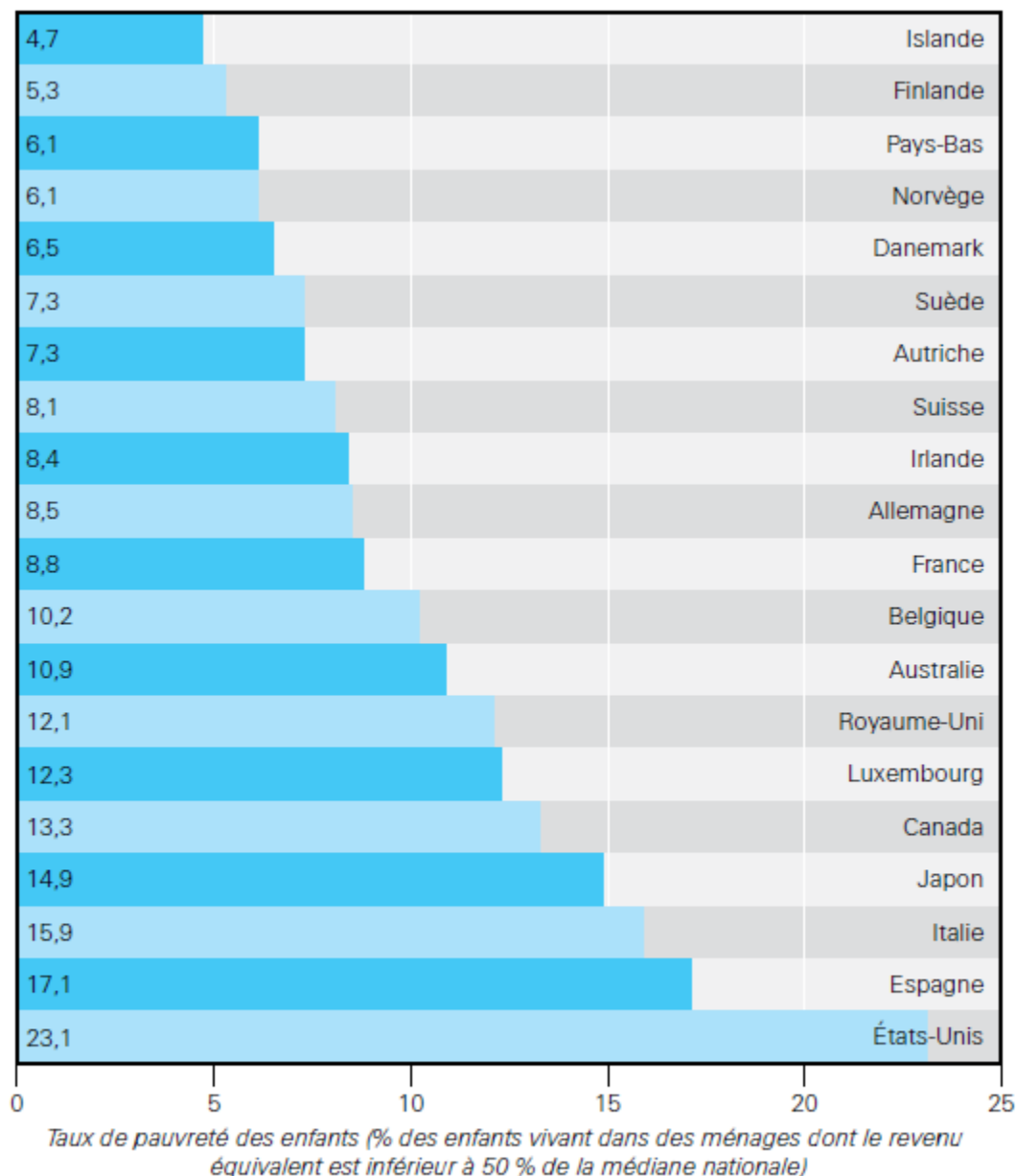
Note : Les données renvoient à des enfants âgés de 1 à 16 ans. Les nuances de bleu indiquent si le pays se trouve dans le premier tiers du classement (bleu clair), le deuxième (bleu moyen) ou le dernier tiers (bleu foncé) pour chacune des quatre catégories de risque.
Source : Calculs basés sur l'EU-SILC 2009.

Pour la France, je vous rappelle que nous avons le chiffre de 10,1% pour le taux global. Pour les enfants vivant dans une famille monoparentale, nous arrivons à un taux de 21,5%, donc là on voit déjà un facteur de risque très important. Pour les familles dont les parents ont un faible niveau d'instruction ou qui n'ont pas pu accéder à une formation, le taux passe à 34%. On arrive là aussi dans des proportions qui sont assez frappantes. Pour les familles qui sont affectées par le chômage, le taux passe à 45,6%. Ce sont des pourcentages qui, à un moment donné, peuvent également se cumuler parce qu'évidemment, on ne vit pas *que* dans un foyer monoparental, ou *que* dans un foyer dont les parents ont des difficultés sur la question de leur qualification, ou *que* dans un foyer qui connaît le chômage. Par exemple, pour les familles migrantes, le taux est de 20,5%, mais on peut être dans une famille migrante, avec

des parents qui n'ont pas un fort taux de qualification. Tout cela peut se cumuler et être croisés évidemment. Nous avons des tableaux plus spécifiques sur la France, nous pourrions vous mettre en contact naturellement avec les collègues du centre *Innocenti* qui pourront vous faire accéder à des données brutes.

La 2^{ème} approche, plus classique, porte sur le taux de pauvreté relative :

Figure 4 Tableau de comparaison de la pauvreté relative des enfants dans certains pays de l'OCDE



Note : Les données renvoient à des enfants âgés de 0 à 17 ans.

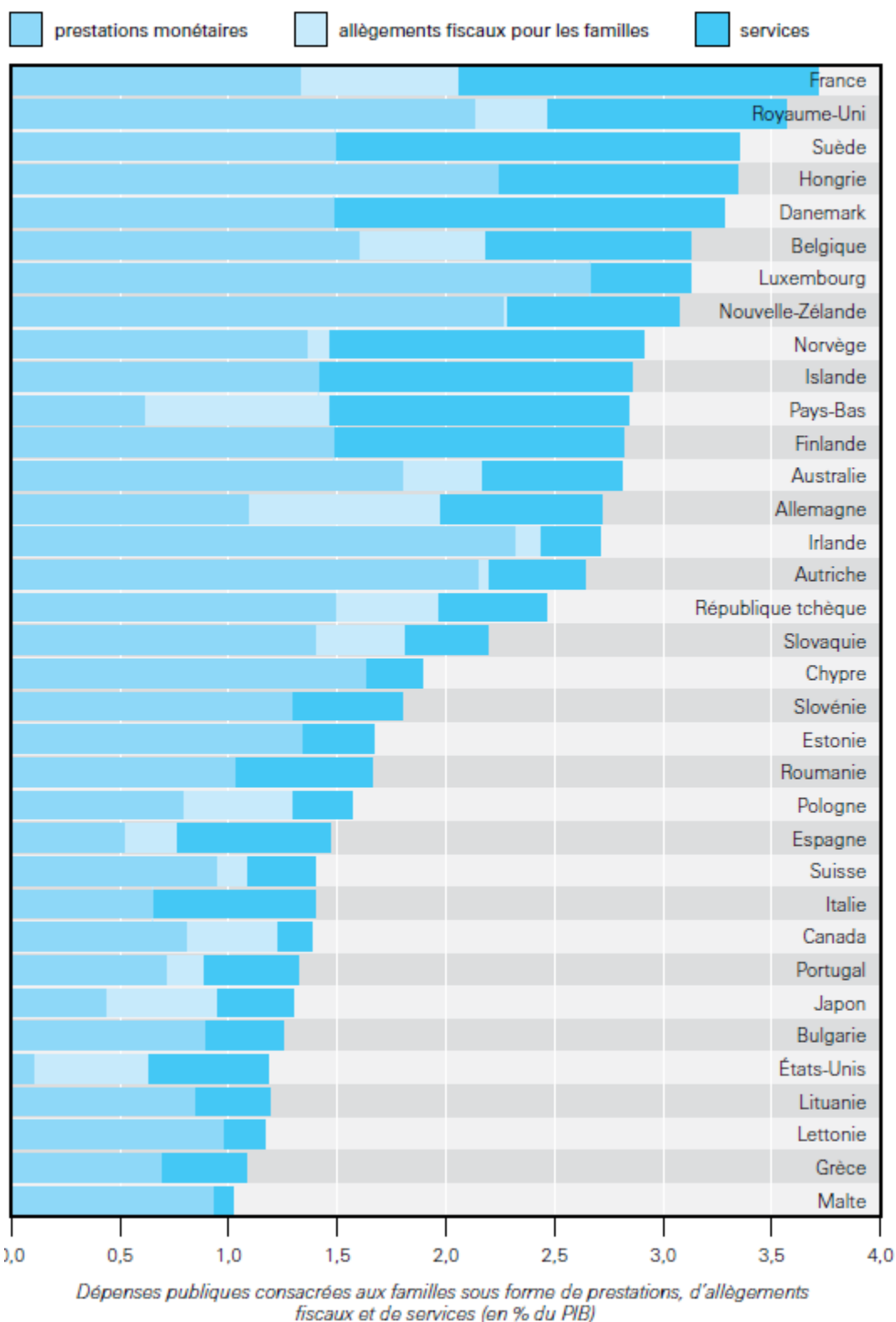
Sources : Calculs basés sur l'EU-SILC 2009, HILDA 2009, SLID 2009, PMS 2009 et PSID 2007.

Les résultats pour le Japon sont issus du Bureau du cabinet, Bureau pour l'égalité des sexes (2011).

Elle se rapporte au pourcentage d'enfants vivant en dessous du seuil pauvreté. On a retenu le seuil de 50% du revenu médian. Dans l'étude et dans le rapport, nous avons également retenu les seuils de 40% et de 60%. Là ce qui est retenu dans l'ensemble des tableaux présentés ici, c'est le seuil de 50% du revenu médian. Parmi les 200 millions d'enfants de la zone étudiée, plus de 15% sont en situation de pauvreté relative. Ce sont les pays nordiques qui ont les taux les plus faibles. Les Etats-Unis ont un taux de 23.1%, ce qui les situe bien au-delà de pays nettement moins riches comme la Lettonie, la Bulgarie, La Grèce, l'Espagne. Il est important de préciser que ces données datent de 2009, donc l'impact de la crise, je pense notamment à l'Espagne et à la Grèce, n'est pas mesuré faute d'indicateurs. Les Etats-Unis se placent juste après la Roumanie qui a un taux de 25,5%. C'est ça l'intérêt d'*Innocenti*, comparer les pays les uns par rapport aux autres. Quand on voit les Etats-Unis arriver à ce niveau là, cela peut nous interroger. La France est située en 14^{ème} position des 35 pays étudiés avec un taux de 8,8% pour les taux de pauvreté relative. Par rapport à la zone des pays de l'Union européenne et des six pays de l'OCDE (Australie, Canada, Japon, Nouvelle-Zélande, Suisse, Etats-Unis), la France n'est pas très bien placée.

Par ailleurs, vous le découvrirez dans le rapport de manière plus approfondie, de tous les pays étudiés, la France est le pays qui consacre la somme d'argent la plus importante en termes d'effort financier pour les enfants et les familles :

Figure 11 Dépenses consacrées aux familles et aux enfants



Source : Les données sur les dépenses publiques sont issues de la base de données de l'OCDE sur la famille et datent approximativement de 2007.

C'est-à-dire que l'on a un volume global qui dépasse tous les autres pays. Alors comment se fait-il que l'on soit aussi mal classé ? C'est parce que nous ne sommes pas performants. Nous ne sommes effectivement pas performants dans le sens où notre politique n'est pas ciblée sur les familles qui en ont le plus besoin. C'est-à-dire que la politique familiale de la France est extraordinaire par exemple pour « booster » le taux de natalité, mais dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, c'est là où l'on a un problème. On investit énormément, mais c'est éparpillé au niveau de toutes les familles, de façon égalitaire certes, mais pas du tout en direction de celles qui en ont le plus besoin. C'est là où il y a des questions qui arrivent très vite qui est de savoir ce que l'on veut faire de nos politiques publiques ? Vers quoi s'orientent-elles ? Comment on travaille sur les questions de redistribution des allocations familiales ? Comment on ne dépouille pas Pierre pour habiller Paul ? Car il ne s'agit pas non plus de déséquilibrer tout un système qui bénéficie quand même à certaines familles.

Par ailleurs, on sait aussi que les enfants qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté et ceux qui vivent juste au-dessus sont quasiment aussi nombreux. C'est inquiétant quand on sait qu'il y a 3 millions d'enfants en-dessous et quasiment le même nombre juste au-dessus. Evidemment, les enfants sont ceux qui payent le plus lourd tribut car dès qu'il y a des situations de pauvreté, les carences qui s'installent et les conséquences sur les trajectoires scolaires et sur le devenir des enfants sont catastrophiques. On a du mal à mesurer cet éloignement par rapport au seuil aujourd'hui. On a déjà des grands débats sur les questions de seuil, de 40%, 50% ou 60% des revenus médians, mais en plus on a du mal à mesurer l'éloignement des enfants par rapport à ce seuil là, ceux qui seront comptabilisés et ceux qui ne le seront pas. Par exemple, à l'Unicef, on a une position particulière par rapport aux enfants qu'on appelle les « invisibles », c'est-à-dire les populations roms, les MIE, les migrants en général, ou les enfants en situation de handicap, bref, tous les enfants qui finalement passent entre les mailles. Pour ces enfants là, nous n'avons aucune capacité de savoir où ils se situent par rapport aux autres, et jusqu'à quel point ils sont enfoncés dans cette situation de pauvreté. Tout le travail de l'Unicef international pour ces prochaines années, dans le cadre de la stratégie « Equity », c'est de montrer que plus on va travailler sur cette population éloignée du seuil, plus le retour sur investissement pour un pays comme le notre sera important. Donc ce rapport permet d'attirer l'attention des uns et des autres, et notamment des pouvoirs publics, sur les populations les plus éloignées, les plus isolées, les moins atteintes par les services mis à disposition.

Au niveau des enseignements, à quoi sert tout ce travail du centre de recherche de l'Unicef ? A éclairer les pouvoirs publics, notamment dans leur travail au quotidien. Vous savez qu'Unicef travaille avec tous les gouvernements, démocrates ou non, en France et ailleurs, et notre travail est de porter ces situations à la connaissance des pouvoirs publics. En France, on est arrivé au bon moment puisque vous le savez il y a eu cette Conférence sur la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en décembre 2012. La Conférence a été mise en place parce que ce rapport Unicef a existé. L'Unicef, avec cette puissance médiatique, peut servir à quelque chose de temps en temps. Ce travail est sorti juste après l'élection

présidentielle, donc nous sommes arrivés à un moment où il y avait un intérêt majeur pour les pouvoirs publics qui se mettaient en place à ce moment là, il y avait un intérêt majeur pour eux à se porter sur cette question. Un intérêt majeur aussi par rapport à la situation de crise dans laquelle nous sommes. Ce travail est arrivé comme une sorte de warning supplémentaire. Les médias l'ont également très fortement porté. C'est pourtant un rapport très technique, donc on l'a vulgarisé au maximum pour faire passer ces grands messages. Nous avons ensuite reçu une invitation à aller présenter ce rapport à la Première dame. Le cabinet de Marisol Touraine, en tant que ministre des affaires sociales et de la santé, a pris aussi la mesure du contenu de ce rapport. Elle a décidé de mettre en place cette Conférence à l'occasion de la sortie de ce rapport. Pour la première fois, les acteurs concernés sont venus témoigner et ont travaillé les uns avec les autres. Il y a un plan pluriannuel qui vient d'être rendu public et nous travaillons beaucoup avec les cabinets. Il y a encore des aspects qui n'ont pas été pris en compte, mais pour la première fois, le plan pluriannuel a pris en compte la notion de privation et a essayé de mettre en place des mesures pour essayer de répondre aux grands secteurs que nous venons de voir. Nous sommes dans une période intéressante puisque nous sommes au seuil d'un travail qui va être passionnant, qui va être la mise en place de ce futur Commissariat à la prospective, au sein duquel il y aura une instance de coordination dédiée aux questions de l'enfance et à lutte contre la pauvreté des enfants. On espère qu'il y aura enfin la définition d'une politique globale sur la protection de l'enfance avec une stratégie nationale et des moyens coordonnés, ce qui n'existe pas en France et qui est un point noir dès que les Nations unies se penchent sur notre situation : comment pouvez-vous coordonner ? Parce qu'en France, mais c'est vrai aussi pour d'autres pays, il y a des plans qui se superposent à d'autres plans, des projets à d'autres projets, une loi à une autre loi. Tout cela manque de coordination, manque d'évaluation. On espère, dans le cadre de ce commissariat, qu'il y aura un plan avec quelques indicateurs enfin coordonnés pour que tout le monde parle de la même chose avec les mêmes éléments, et qu'à partir de là, on n'arrive pas avec une politique des doigts mouillés pour réunir à la même table les mêmes personnes, sans apporter de choses nouvelles. Mais en fait personne ne sait aujourd'hui réellement monitorer ce qui se passe sur notre territoire. Je pense au territoire en général et plus particulièrement aux DOM-TOM puisque les territoires ultramarins ce sont des territoires où il y a une opacité assez extraordinaire. On a énormément de mal à avoir des données, et je ne parle pas seulement de Mayotte mais aussi par exemple de la Guyane qui est territoire où, en matière de travail sur l'enfance, on pourrait quasiment installer ce que l'on fait aujourd'hui au Suriname, qui est un pays voisin. On est vraiment sur des réflexions assez centrales. C'est vrai qu'on a tendance à réfléchir sur le territoire métropolitain mais les territoires ultramarins il ne faut pas les oublier.

Pour plus d'informations sur le rapport *innocenti* :

Adamson, P. (2012), « Mesurer la pauvreté des enfants ; Nouveaux tableaux de classement de la pauvreté des enfants dans les pays riches », Bilan Innocenti 10, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence.

Bradshaw, J., Y. Chzhen, C. de Neubourg, G. Main, B. Martorano, et L. Menchini (2012), « Relative Income Poverty among Children in Rich Countries », *Document de travail Innocenti* n° 2012-01,

Centre de Recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence.

www.unicef-irc.org/publications/pdf/iwp_2012_01.pdf

de Neubourg, C., J. Bradshaw, Y. Chzhen, G. Main, B. Martorano, et L. Menchini (2012), « Child Deprivation, Multidimensional Poverty and Monetary Poverty in Europe », *Document de travail Innocenti* n° 2012-02, Centre de Recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence.

www.Unicef-irc.org/publications/pdf/iwp_2012_02.pdf

Les enfants des familles pauvres en Ile-de-France¹

Danie Chemineau

CTRAD – Service d'étude des CAF d'Ile-de-France

A partir des données des CAF on peut suivre de façon annuelle les situations des familles qui vivent dans des foyers allocataires à bas revenus. Il est possible de suivre ces familles à la fois dans le temps mais aussi de façon territoriale. On peut également descendre sur d'autres niveaux, pas seulement au niveau national, mais aussi au niveau départemental, ou encore communal. Cette recherche est le fruit d'une étude conduite en partenariat avec la direction régionale de l'INSEE, les CAF d'Ile de France et la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MIPES) qui est un lieu de ressource, financé par l'Etat et la Région. Je me limiterai aujourd'hui à l'Ile de France. Mais cette étude a aussi été réalisée en PACA et en Rhône Alpes. La synthèse a été présentée lors d'un colloque fin 2011. Ce colloque a permis à des chercheurs, à des sociologues et à des politiques de s'associer à cette réflexion. Avec les données provenant des CAF, nous avons une très bonne connaissance du revenu des familles modestes. Dans nos fichiers, les enfants considérés comme pauvres ou en situation de pauvreté vivent dans des familles dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 942 euros par mois. Il s'agit de la définition française de la pauvreté qui opte pour une mesure relative de la pauvreté : le seuil de revenu à partir duquel une personne est considérée comme pauvre, est calculé en fonction des revenus de la population générale.

Mais je souhaiterais apporter quelques éléments de méthodologie. L'approche bas-revenus à partir des revenus des allocataires, qui est appuyée et plébiscitée par l'INSEE, a le mérite d'être actualisée et peut être déclinée sur le plan territorial. Quelles sont les différences entre le taux de pauvreté de l'Insee et le taux de bas revenus des CAF ?

Le taux de bas revenus calculé dans cette étude ne peut pas être comparé au taux de pauvreté généralement utilisé et calculé par l'Insee. Ces deux taux diffèrent pour plusieurs

¹ L'intervention de Mme Danie Chemineau (CTRAD) est une version synthétique d'une étude réalisée conjointement par les CAF d'Ile de France, la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MIPES), et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Pour plus d'informations et de détails, vous pourrez vous reporter sur le site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?req_id=20&ref_id=17991

raisons et notamment parce que la population de référence et les modalités de calcul ne sont pas identiques.

Les CAF utilisent la notion de bas revenus et calculent un seuil et un taux de bas revenus en se limitant au champ des allocataires, c'est-à-dire aux personnes percevant des prestations, âgées de moins de 65 ans et non agriculteurs et aux seuls étudiants avec enfants percevant une prestation sociale ou familiale (les autres étudiants ne sont pas pris en compte car on estime que la population étudiante est très disparate. Certains ont de faibles revenus et sont obligés de travailler, d'autres ont une aide de leurs parents. Donc dans l'approche par revenu des CAF, ils sont exclus, c'est un consensus avec l'INSEE).

De son côté l'INSEE calcule un seuil et un taux de pauvreté en considérant comme population de référence l'ensemble des personnes vivant en France.

Les CAF prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires sans prise en compte des revenus patrimoniaux, auxquels sont ajoutées les prestations familiales et sociales, et utilisent pour le calcul des unités de consommation, l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée avec + 0,2 unité de consommation si la famille est monoparentale. En revanche, l'INSEE ne différencie pas le type de famille dans le comptage des unités de consommation et tient compte des revenus déclarés après impôts, des revenus du patrimoine et des prestations sociales.

Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants :

- 1 pour le premier adulte
- 0,5 pour le second adulte et l'enfant de 14 ans et plus
- 0,3 par enfant de moins de 14 ans
- 0,2 pour une famille monoparentale

Mais à la différence de l'INSEE, nous partons d'un seuil bas-revenus de référence qui s'établit à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôt. Nous nous sommes alignés sur le seuil recommandé par l'OCDE, décidé en 2008, avec un seuil à 60% et non plus 50% comme c'était le cas auparavant. Je vous ai parlé de cette différence avec le seuil de l'INSEE. Par ailleurs, nous nous limitons aux seuls allocataires, c'est-à-dire aux personnes qui perçoivent les prestations, qui sont âgées de moins de 65 ans, qui ne sont pas agriculteurs puisque nous sommes en Ile de France, et aux seuls étudiants qui ont des enfants à charge. Comme autre élément de cadrage, nous avons retenu les enfants de moins de 18 ans. Nous couvrons très bien les fratries de 2, 3, 4 enfants et plus, un peu moins en revanche les familles avec un seul enfant car les allocations familiales ne sont délivrées qu'à partir du 2^e enfant. Il y a un petit effet entonnoir : les enfants issus d'une fratrie d'un seul enfant peuvent être sous représentés dans ces bases de données. Un peu plus d'un tiers des enfants uniques n'y est pas répertorié. Ceci s'explique notamment en raison des allocations familiales destinées aux familles de deux enfants et plus. Cette sous-représentation concerne

principalement les familles vivant au-dessus du seuil de bas revenus, pour lesquelles aucun droit à prestation sociale et familiale n'est ouvert.

Les familles à bas revenus n'ayant qu'un seul enfant sont, quant à elles, mieux couvertes que ce soit par la prestation d'accueil du jeune enfant, l'allocation de rentrée scolaire, une aide au logement, ou encore un minimum social versé par la CAF.

En ce qui concerne les enfants de familles très nombreuses, près de 90 % d'entre eux se retrouvent dans les bases de données des CAF. Toutefois, le nombre d'enfants par famille peut parfois être sous-estimé puisqu'en grandissant, certains enfants ne sont plus considérés à la charge de la famille, soit parce qu'ils ont plus de 25 ans, soit parce qu'ils ont quitté le domicile parental. Ainsi, certains enfants ayant 3 frères ou sœurs se retrouvent faire partie d'une famille de 3 enfants au sens Caf car un des enfants de la fratrie n'est plus à charge.

Une partie de la population juvénile échappe aux Caf du fait de leur isolement ou de leur situation marginale.

Nous avons donc une couverture très forte des enfants de moins de 18 ans, ce qui donne du sens aux données que nous pouvons vous livrer.

Enfants pauvres dans les départements d'Ile-de-France

	Enfants de 0 à 17 ans (1)	Enfants de 0 à 17 ans vivant dans une famille allocataire à bas revenus (2)	Taux de pauvreté des enfants (%)
Paris	363 600	80 400	22,1
Hauts-de-Seine	343 200	56 500	16,5
Seine-Saint-Denis	381 300	143 000	37,5
Val-de-Marne	294 600	68 900	23,4
Petite Couronne	1 019 100	268 400	26,3
Seine-et-Marne	324 300	59 000	18,2
Yvelines	345 200	45 300	13,1
Essonne	291 900	54 200	18,6
Val-d'Oise	293 700	70 000	23,8
Grande Couronne	1 255 100	228 500	18,2
Ile-de-France	2 637 800	577 300	21,9

Sources : (1) Insee, recensement de la population 2007 ; (2) Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

En se limitant à l'Ile de France, en 2009, 577.300 enfants vivent dans un foyer pauvre. On remarque qu'à Paris le nombre d'enfants de moins de 18 ans est très important : on a tout d'abord la Seine -Saint -Denis avec 381.000 puis Paris vient tout de suite après avec 364.000

enfants, le Val d’Oise accueille moins d’enfants de moins de 18 ans, mais la part d’enfants pauvres y est supérieur à la moyenne régionale

37% des enfants de Seine-Saint-Denis sont en situation de pauvreté.

Cette proportion est 3 fois moins élevée dans les Yvelines où les enfants sont les moins exposés à la pauvreté.

Après la Seine-st-Denis ce sont les départements du Val d’Oise et du Val-de-Marne qui affichent les plus forts taux de pauvreté (24 et 23 %). Paris a un taux de pauvreté qui est de 22,1% et se situe dans la moyenne régionale.

Enfants pauvres dans les communes d’Ile de France

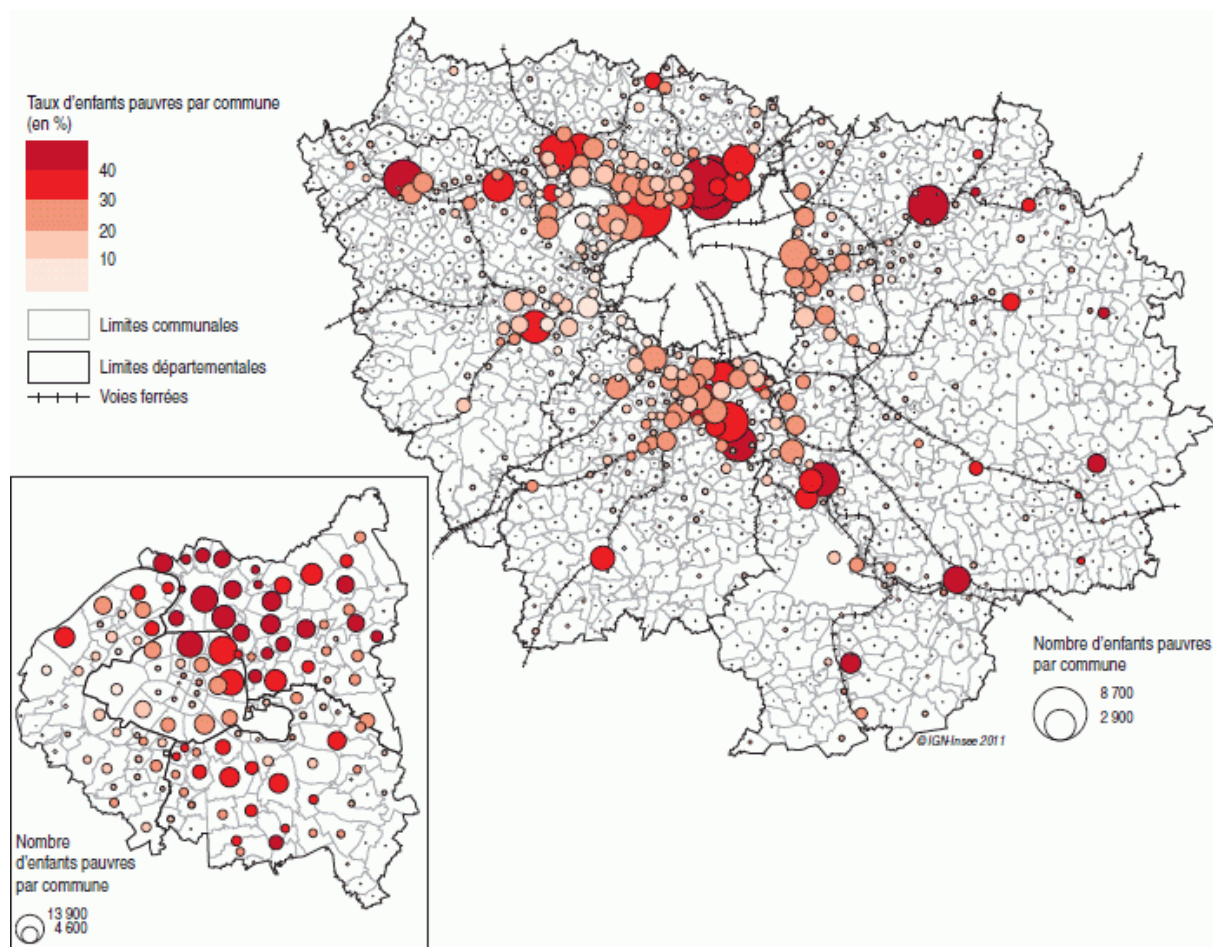
commune	Nombre d'enfants de moins de 18 ans (1)	Nombre d'enfants de moins de 18 ans d'une famille allocataire à bas revenus (2)	Taux de pauvreté des enfants (en %)	Part des enfants de familles allocataires pauvres franciliens qui vivent dans la commune (en %)
Paris 19^e	40 200	13 900	34,5	2,4
Saint-Denis	26 300	12 100	45,9	2,1
Paris 18^e	31 900	11 900	37,4	2,1
Paris 20^e	36 800	11 700	31,7	2,0
Aubervilliers	18 300	9 500	51,7	1,6
Argenteuil	26 200	8 700	33,3	1,5
Montreuil	23 200	8 300	35,6	1,4
Aulnay-sous-Bois	22 500	7 900	35,2	1,4
Sarcelles	18 000	7 900	43,9	1,4
Nanterre	22 000	7 200	32,7	1,2
Ensemble des 10 communes	265 400	99 100	—	17,2

Sources : (1) Insee, recensement de la population 2007, (2) fichier CAF au 31 décembre 2009

Approche territoriale

En Ile-de-France, on s’aperçoit qu’il y a une forte concentration d’enfants pauvres dans certaines communes : 10 communes rassemblent une proportion d’enfants très élevée, avec par exemple pour Aubervilliers 52%, Saint-Denis 46%, Sarcelle 44%, Paris 18ème 37%, Montreuil 36%, Paris 19^{ème} 34,5%, Aulnay-sous-Bois 35%, Argenteuil 33%, Nanterre 33%,

Paris 20^{ème} 32%. Toutes ces communes accueillent une très forte proportion d'enfants pauvres.



Sources : Insee, recensement de la population 2007 et Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009

On a aussi des poches de pauvreté dans des villes plus éloignées de la Grande couronne : Mantes-La-Jolie, Cergy, Melun, Meaux, Etampes, Hormis Meaux et les communes du sud-est du val d'Oise, celles situées le long de deux axes ferrés en Grande couronne se distinguent la ligne Paris Mantes-la-Jolie à l'ouest et la ligne D du RER.

Familles pauvres dans les Zones urbaines sensibles (ZUS)

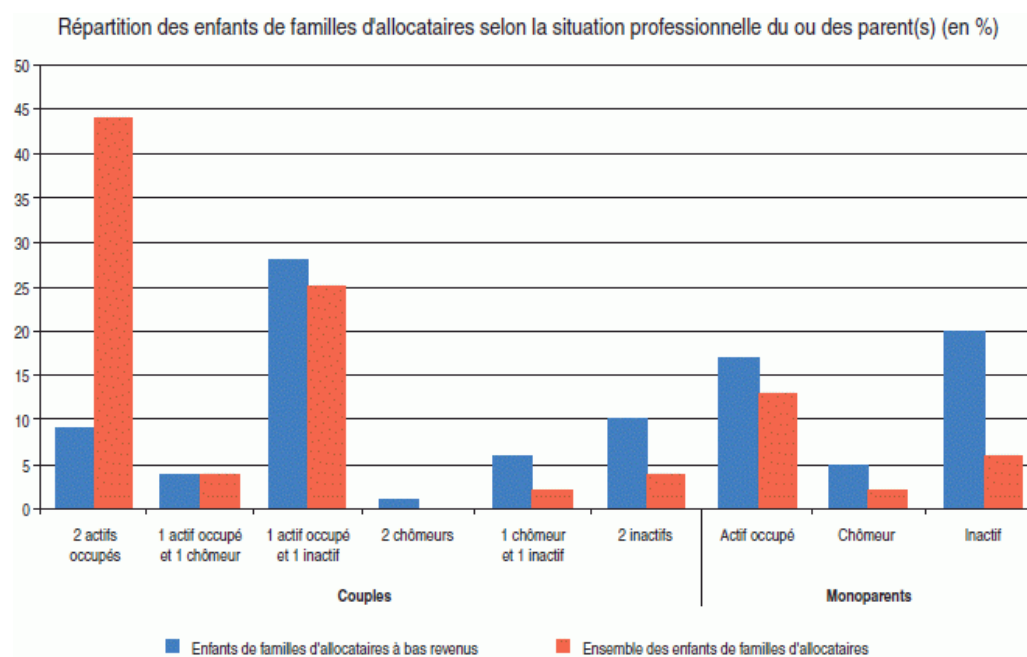
	Enfants vivant dans une famille allocataire			Enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus		
	Nombre	Dont (en %) :		Nombre	Dont (en %) :	
		Vivant en ZUS	Vivant hors ZUS		Vivant en ZUS	Vivant hors ZUS
Paris	313 000	7	93	80 400	12	88
Hauts-de-Seine	299 300	14	86	56 500	30	70
Seine-Saint-Denis	355 900	25	75	143 000	32	68

	Enfants vivant dans une famille allocataire			Enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus		
	Nombre	Dont (en %) :		Nombre	Dont (en %) :	
		Vivant en ZUS	Vivant hors ZUS		Vivant en ZUS	Vivant hors ZUS
Val-de-Marne	264 400	14	86	68 900	24	76
Petite couronne	919 600	18	82	268 400	30	70
Seine-et-Marne	289 100	8	92	59 000	20	80
Yvelines	297 200	11	89	45 300	31	69
Essonne	259 700	19	81	54 200	37	63
Val-d'Oise	266 900	21	79	70 000	37	63
Grande couronne	1 112 900	15	85	228 500	31	69
Ile-de-France	2 345 500	15	85	577 300	28	72

Source : Caf d'Ile-de-France au 31/12/2009

Sur les ZUS, on voit que 28% d'enfants pauvres résident dans une ZUS, Et quand on regarde la situation du Val d'Oise, la proportion passe à 37%.

Situation professionnelle des familles



Plusieurs raisons font que les enfants vivent dans des familles à bas-revenus : les parents peuvent être confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle, le chômage longue durée, la précarité de l'emploi, des revenus d'activité faibles voire inexistants, des familles allocataires qui bénéficient du RSA. Pour illustrer sur le plan de l'inactivité, vous avez dans ce tableau les familles allocataires à bas-revenus, en bleu. Quand les enfants vivent dans un foyer à bas revenus, à peine 9% de ces familles concernent des actifs occupés, 17% vivent dans des foyers où les deux parents sont inactifs ou au chômage, alors que pour l'ensemble des familles allocataires, ce ratio ne s'élève qu'à 6%. Pour les familles monoparentales, 25% des enfants vivent dans une famille monoparentale ou le seul parent pourvoyeur de ressources est chômeur ou inactif. Lorsque l'on regarde l'ensemble des enfants de famille pauvre, ils ne sont que 8%. Lorsqu'ils occupent un emploi, les parents des enfants pauvres sont plus concernés par les conditions de travail précaires comme le temps partiel contraint, le sous emploi, les contrats de courte durée.

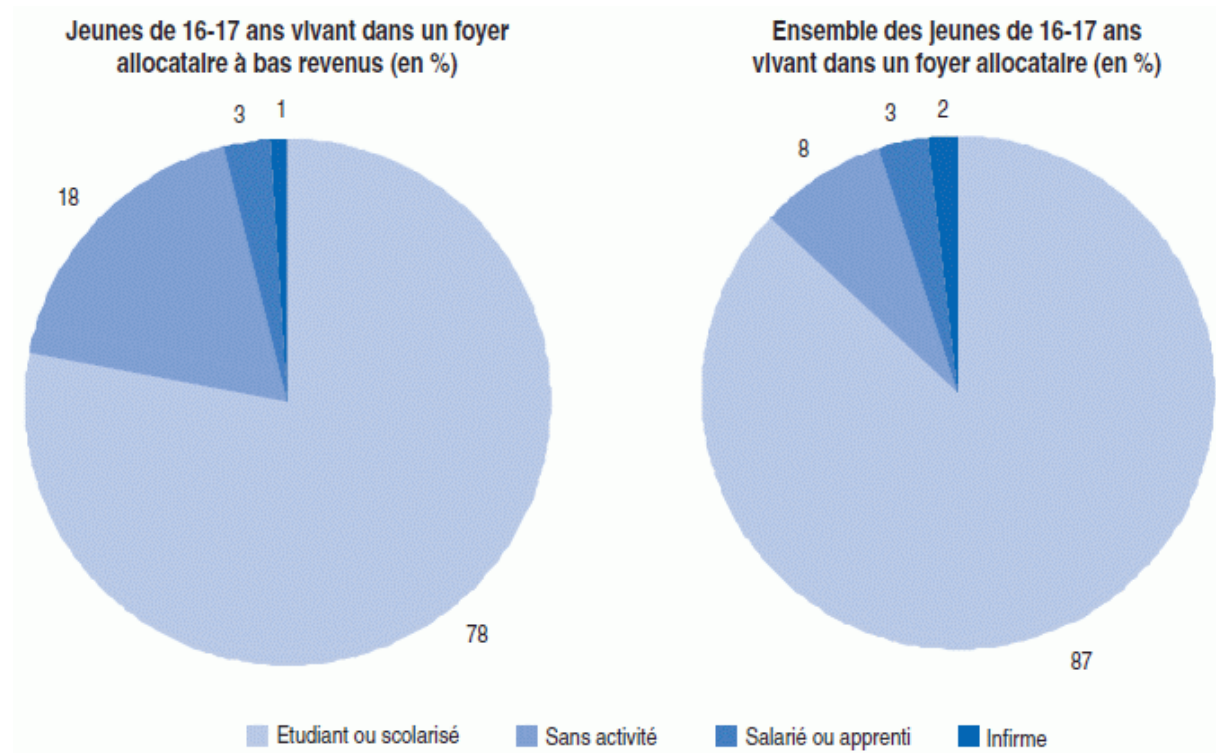
Poids des prestations dans les revenus disponibles

Enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus											
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Enfants vivant dans une famille dépendante aux prestations Caf	46 300	29 200	82 700	37 400	149 300	30 700	22 300	27 900	36 400	117 300	312 900
Poids des prestations dans le revenu disponible du foyer (en %) :											
de 50 à 74 %	36	36	31	33	33	34	37	34	36	35	34
75 % ou plus	64	64	69	67	67	66	63	66	64	65	66
Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009											

Sont évoquées également dans cette étude les questions des revenus médians de ces familles : le revenu médian après prestation ne s'élève qu'à 653 euros par unité de consommation, par enfant. En Ile-de-France, parmi ces 577000 enfants, 313000 enfants, soit 54%, vivent dans une famille dépendante de prestations sociales et familiales. Parmi celles et ceux qui sont dépendants, 66% le sont à plus de 75%. Si les familles ne bénéficiaient pas de ces prestations, nous aurions 314 000 enfants de plus qui basculeraient sous le seuil de pauvreté. Quelle est la situation de ces familles par rapport au Revenu solidarité active ? Pour vous montrer l'horizon monétaire dans lequel vivent ces enfants, parmi ces 577000

enfants vivant dans une famille pauvre, plus du tiers vivent dans une famille qui ne touche que le RSA.

Activités des jeunes de familles allocataires pauvres



Si nous faisons un focus sur les jeunes par tranche d'âge et la situation des 16-17 ans au regard de l'inactivité, la déscolarisation : à gauche ce sont les jeunes qui vivent dans un foyer allocataire à bas revenus. En Ile-de-France, 59 000 enfants ont entre 16 et 17 ans et vivent dans un foyer allocataire à bas revenus ; ces enfants sont moins souvent scolarisés que les autres enfants d'allocataires du même âge. Il y a 9 points d'écart entre les deux graphiques pour la modalité étudiants ou scolarisés.

Ils sont plus souvent en situation d'exclusion d'une formation, du système scolaire, universitaire ou professionnel: 18 % des enfants pauvres sont sans activité, c'est à dire ni salarié ni étudiant ni scolarisé, contre 8 % pour l'ensemble des enfants d'allocataires. Cela laisse entrevoir toute les difficultés qu'ils auront à s'insérer sur le marché travail.

6 profils de familles allocataires en situation de pauvreté avec au moins un enfant

	Les familles ayant des revenus d'activité						Ensemble
	1 Les familles sans revenu d'activité	2 Un seul parent travaille et perçoit le Rsa socle et activité	3 Un seul parent travaille et perçoit le Rsa activité	4 Un seul parent travaille	5 Les deux parents travaillent	6 Les familles nombreuses	
Nombre de familles en situation de pauvreté	74 000	13 500	24 700	121 700	23 900	37 900	295 700
Part des familles en situation de pauvreté (en %)	25	5	8	41	8	13	100
Nombre d'enfants en situation de pauvreté	134 800	23 900	45 500	205 200	50 100	116 300	575 800
Part des enfants en situation de pauvreté (en %)	23	4	8	36	9	20	100
Répartition des familles selon le nombre d'enfants (en %)							
Un enfant	43	42	37	37	21	15	35
Deux enfants	31	32	36	41	43	16	34
Trois enfants	18	16	17	22	23	12	19
Quatre enfants ou plus	8	10	10	0	13	57	12
Total	100	100	100	100	100	100	100
Répartition des familles selon la situation des parents face à l'emploi (en %)							
Couple bi-actifs occupés	0	3	0	0	100	0	8
Couple ne comprenant qu'un actif occupé	2	33	47	41	0	34	27
Couple ne comprenant aucun actif occupé	29	10	4	13	0	18	16
Parent seul actif	3	36	42	32	0	14	21
Parent seul chomeur ou inactif	66	18	7	14	0	34	28
Total	100	100	100	100	100	100	100
Répartition des familles en fonction du type de RSA perçu (en %)							
Aucun Rsa	12	0	0	99	92	74	61
Rsa socle seul	88	0	0	1	1	25	25
Rsa activité seul	0	0	100	0	7	1	9
Rsa socle et activité	0	100	0	0	0	0	5
Total	100	100	100	100	100	100	100
Répartition des familles selon leur niveau de dépendance aux prestations (en %)							

De 0 à 50 %	2	5	71	81	86	21	50
De 50 à 75 %	5	44	28	16	8	20	15
De 75 % à 100 %	0	51	1	0	1	54	9
100 %	93	0	0	3	5	5	26
Total	100	100	100	100	100	100	100
Revenus des familles (en euros)							
Revenu médian avec prestations par UC	542	645	810	767	790	667	663
Revenu médian sans prestation par UC	0	157	467	517	565	124	325
Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2009							

Il nous a paru intéressant de connaître les profils des familles allocataires dans lesquelles vivent ces enfants. Nous les avons scindées en 6 groupes: le 1^{er} groupe concerne les parents sans emploi dont les seuls revenus proviennent des prestations. Une cartographie permet de les situer. En Saint-Denis, Nord Val d'Oise, l'est de la Seine et Marne et en Essonne. Le revenu par unité de consommation avec prestation s'élève à 542 euros par mois : on est donc très loin du seuil à bas-revenus. 135 000 enfants se trouvent dans cette situation

Le 2^e groupe concerne les familles dont les revenus sont beaucoup trop faibles pour sortir de cette situation de pauvreté. Elles reçoivent principalement le RSA socle activité, ce qui signifie que les parents ont une activité, mais leur revenu médian par unité de consommation est très faible. Ces enfants vivent dans un foyer dont le revenu par unité de consommation s'élève à 645 euros. Ce groupe est sur représenté parmi les familles pauvres de Paris et les communes limitrophes, mais elles le sont aussi parmi les familles pauvres du Nord-Ouest de Cergy. Elles abritent 24 000 enfants soit 4% des enfants en situation de pauvreté

Le 3^e groupe concerne les familles dont un seul parent travaille et perçoit le RSA activité. Le revenu médian par unité de consommation pour ce groupe est de 810 euros, 46 000 enfants se trouvent dans ce type de famille.

Le 4^e groupe se rapporte aux familles dont un seul parent travaille. Elles ne perçoivent pas le RSA, et vivent dans des quartiers peu touchés par la pauvreté des enfants. Le revenu médian se situe aux alentours de 760 euros, elles ne perçoivent pas le RSA activité seule. Vous savez que nous avons essayé de connaître les raisons de ce non recours. Avec les travaux que conduisent la Caisse nationale et le Comité d'évaluation du RSA sur ce sujet, nous avons constaté qu'un tiers de la population éligible ne fait pas la démarche, pour différentes raisons, notamment par crainte d'une forme de stigmatisation, par crainte de contrôle de la population, ou par son aspect trop contraignant : 205 000 enfants sont dans cette situation.

Le 5^e groupe concerne des familles dont les deux parents travaillent. Mais les revenus de ces familles ne sont pas suffisants pour les placer au-dessus du seuil de pauvreté. Dans ces

conditions, la pauvreté est beaucoup plus éclatée au niveau géographique. Le revenu médian par unité de consommation avec prestation se situe autour de 800 euros par mois. 50 000 enfants sont concernés soit 8,6% des enfants pauvres. Elles sont surreprésentées parmi les familles pauvres de l'ouest francilien et dans quelques communes de Seine-et-Marne à proximité de la Petite couronne (Chelles notamment)

Et enfin, un autre groupe concerne les situations des familles nombreuses, plus éclatées là encore dans certains quartiers de la grande couronne. 116 000 enfants sont concernés. Ce groupe se caractérise par sa composition familiale : ces foyers en situation de pauvreté ont de nombreux enfants. 57 % des familles de ce groupe ont 4 enfants ou plus. Ces familles nombreuses sont particulièrement présentes dans les communes fortement exposées à la pauvreté des enfants en grande couronne

Argenteuil, Cergy, Osny, Gonesse, Garges-Lès-Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel

Conditions d'habitat

Je termine par quelques informations sur les conditions d'habitat. Les données proviennent non pas des dossiers allocataires mais des données de l'enquête *Conditions de vie* conduite par l'INSEE. Nous avons constaté à partir de l'extraction faite pour l'Île de France, que 7 enfants pauvres sur 10 vivent dans une famille qui perçoit une aide au logement, dans 6 cas sur 10 la famille perçoit une aide personnalisée au logement, c'est-à-dire qu'elles sont principalement bénéficiaires de cette prestation qui a trait à un conventionnement logement. Et pour près de 56% les parents sont locataires du Parc social. Lorsqu'ils sont dans le parc privé, les enfants des familles pauvres vivent avec 12 ou 13 m² alors que l'INSEE recommande, la norme de 18 m². On a constaté à partir de cette étude logement que les enfants pauvres vivent plus fréquemment dans des logements surpeuplés, privé de confort. Si on examine l'enquête 2002 -2006, pour les autres enfants le confort s'améliore, ils sont de plus en plus dans des logements de qualité sans défaut, alors que pour les enfants des familles pauvres, les conditions ne se sont pas améliorées.

Hébergement social et parentalité: des femmes et des enfants en CHRS

Nathalie Thiery

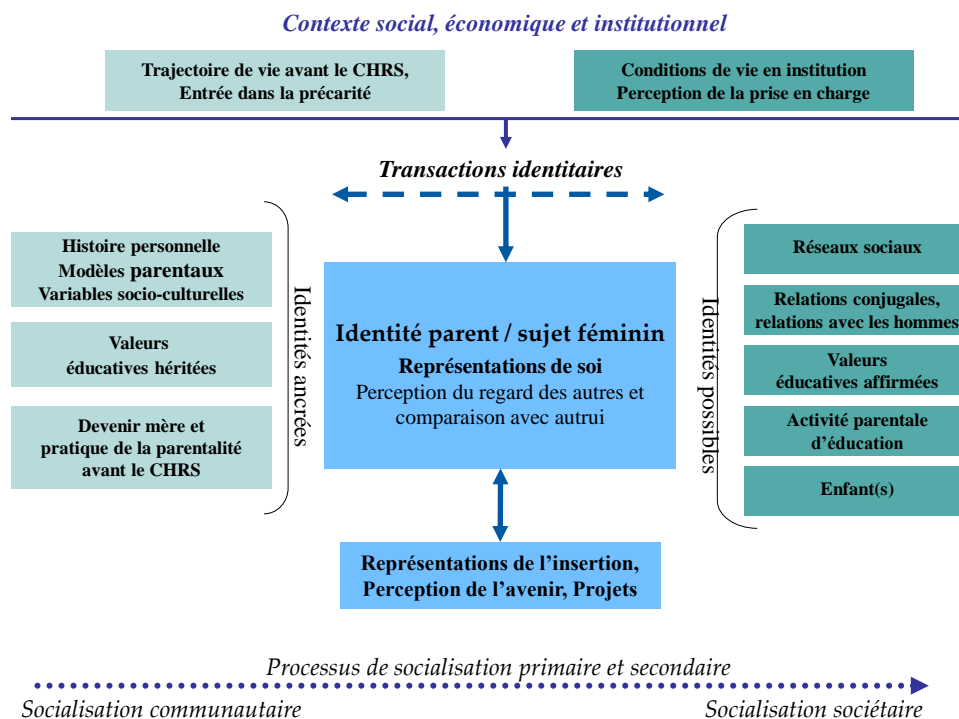
Maître de conférences – Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Je vais vous présenter une recherche qui porte sur l'expérience de la parentalité en situation de précarité et plus précisément les femmes accueillies en CHRS avec leur enfant. Les CHRS sont des institutions sociales qui reçoivent des personnes et des familles connaissant de graves difficultés comme des difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion. Ces institutions étaient au départ destinées à recevoir des hommes marginaux, les femmes sont ensuite devenues plus nombreuses et depuis plus d'une vingtaine d'années on note une forte augmentation du nombre d'enfants accueillis. Les CHRS ont été progressivement, de plus en plus, confrontés aux problématiques qui entourent la fonction parentale et l'éducation des enfants. Dans la recherche présentée ici, le choix a été fait de partir du point de vue des femmes sur leur parentalité, mais en l'abordant du point de vue identitaire. L'objectif était de saisir comment ces femmes se définissent et comment elles se sentent perçues par autrui, en tant que parent, durant le séjour en CHRS.

Pour situer un peu les contours de la recherche, il s'agit d'une enquête par entretiens réalisée auprès de 24 femmes hébergées avec leurs enfants, seules ou en couple, dans 8 CHRS de la région parisienne. Au moment de l'enquête, elles sont âgées de 21 à 47 ans, et elles sont accompagnées de 1 à 4 enfants, âgés de 6 mois à 21 ans. Parmi elles, 9 sont en couple et une majorité sont d'origine étrangère, primo-arrivantes pour la plupart. Les rencontres ont eu lieu à des moments du séjour qui vont de quelques mois de prise en charge à 5 années.

J'ai cherché à repérer les multiples déterminants de l'identité parentale dans ce contexte particulier. Pour cela, j'ai choisi une approche éco-systémique en me référant au travail de Bronfenbrenner, mais aussi de Belsky. Cette approche éco systémique a été utilisée d'abord pour étudier le développement de l'enfant et ensuite cette approche a été utilisée également pour des travaux sur le fonctionnement parental, par Terrisse, Devault et al,

notamment. Pour faire simple, dans ces modèles, on considère que le développement de la personne résulte d'interactions entre ses caractéristiques personnelles, ses différents milieux de vie (cela peut être la famille et les personnes proches, mais aussi ses autres lieux de socialisation, par exemple pour les femmes le CHRS, le lieu de travail ou de formation), et son environnement social et culturel plus large, donc un environnement porteurs de normes et de valeurs. Les changements qui surviennent au fil du temps sont également pris en considération. Le schéma suivant montre comment on peut appliquer cette approche pour l'étude de la construction de l'identité parentale en situation de précarité :



On peut dire, en simplifiant, que l'identité parentale s'élabore à partir des modèles parentaux qui sont transmis lors de la socialisation primaire (variables sur la gauche), eux-mêmes marqués par des variations, notamment selon le milieu social, l'environnement culturel, le genre de la personne. Et ensuite, au cours de la socialisation secondaire, cette identité parentale continue d'être modelée par les interactions avec des agents de socialisation diversifiés, parmi lesquels figurent, dans le cas d'un accueil en CHRS, les intervenants sociaux, les co-résidents et amis, ainsi que plus ou moins directement, l'enfant lui-même (déterminants situés à droite). Dans ce modèle écologique, le parcours menant à la précarité, les conditions de vie en institution et la perception de la prise en charge ont une influence sur l'identité parentale. Les déterminants de l'identité parentale qui vont être évoqués ici sont le devenir-mère et l'entrée dans la précarité, l'enfant, les conditions de vie en institution et la perception de la prise en charge.

En ce qui concerne l'entrée dans la parentalité en situation de précarité, l'annonce de la grossesse et la naissance de l'enfant correspondent dans de nombreux cas au basculement dans la précarité ou à l'accentuation notable d'une vulnérabilité déjà préexistante. Ces événements provoquent des ruptures relationnelles avec la famille ou le conjoint, ils peuvent également provoquer la fin d'un hébergement de secours par des amis, des compatriotes ou des personnes de rencontre qui ne souhaitent pas la présence de l'enfant. Ce sont aussi des moments identifiés par les femmes victimes de leur conjoint comme le démarrage ou l'intensification des violences conjugales, ce qui a provoqué leur départ du domicile. L'arrivée du premier enfant a rarement fait l'objet d'un projet parental, aussi bien pour les femmes hébergées seules que celles qui le sont en couple. L'enfant est plutôt bien accepté ensuite, mais plusieurs femmes disent avoir éprouvé des craintes très fortes à l'annonce de leur grossesse, du fait des conditions socio-économiques dans lesquelles elles se trouvent. Elles doutent de leurs compétences maternelles et se sentent démunies face aux soins à donner à l'enfant. Elles souffrent de leur isolement et du manque de soutien qui aurait pu venir de femmes de leur entourage. Donc on peut repérer qu'aux angoisses propres à la grossesse, s'ajoutent des ruptures effectives et la perte de logement qui font de l'entrée en parentalité de ces femmes un moment de vulnérabilité accrue avant l'entrée en CHRS.

Concernant la présence de l'enfant dans la vie précaire : la réinsertion sociale, qui est la principale mission des CHRS, équivaut du point de vue des femmes à quitter l'institution le plus rapidement possible et à accéder à un logement indépendant pour héberger toute la famille. Ce projet représente pour elles le retour au droit commun et le retour à une vie normale. Cependant la présence de l'enfant complique les démarches d'emploi et de logement, surtout pour les mères hébergées seules.

Les difficultés à faire garder l'enfant en journée ou après l'école, les horaires décalés ou des longs temps de transports sont les freins les plus importants. Ce d'autant plus que les CHRS ont rarement à leur disposition des crèches ou un autre mode de garde.

Il est à signaler qu'un tiers des femmes ont un ou plusieurs enfants confiés à d'autres personnes, soit parce que des événements de leur vie les ont empêchées de les garder auprès d'elles (en cas de séparations conjugales conflictuelles, ou de guerres dissociant les familles, d'exil dans des conditions incertaines), ou soit du fait de pratiques culturelles de fosterage, pour des mères africaines. Dans tous ces cas, les mères souffrent de ne pouvoir retrouver régulièrement leur enfant, soit parce qu'elle manque de ressources financières pour cela ou soit parce que les conditions d'hébergement ne leur permettent pas de les recevoir.

Pourtant, malgré les difficultés liées à l'existence des enfants, les mères puisent des ressources pour faire face à l'adversité dans la relation quotidienne avec eux et dans les responsabilités à leur égard.

Nous allons voir maintenant comment les enfants peuvent apporter un soutien direct à leurs mères. Toujours selon les discours des mères, elles mentionnent des gestes affectueux qui se veulent réconfortants, notamment de la part des plus petits. Les plus grands se manifestent plutôt par une écoute attentionnée et des paroles d'encouragement. En ce qui concerne les adolescents, ils prennent ponctuellement en charge leurs cadets, et secondent leur mère sur le plan éducatif. Ou bien encore ils leur rendent des petits services dans l'organisation de la vie quotidienne. Ce que l'on peut aussi remarquer c'est qu'en raison de l'isolement social, elles peuvent se confier à leur enfant et leur parler comme à des adultes. Les plus jeunes dans ce cas de figure étaient âgés de 7 ans. Les enfants peuvent être un soutien, ce qui peut les placer dans une situation un peu inhabituelle.

Il arrive aussi que les plus âgés se montrent impatients lorsque le séjour dure. Ils sont pressés de retrouver une situation plus conforme à la normalité à leurs yeux et l'expriment. Certains adolescents se montrent même très critiques envers les moyens déployés par leurs mères pour faire sortir la famille de la précarité. Ce qui peut s'avérer culpabilisant pour les femmes.

Les enfants peuvent donc être un soutien pour les mères, mais aussi leur perception du séjour en CHRS peut renvoyer à ces dernières une image dévalorisée d'elles-mêmes.

Les femmes ont en effet évoqué à plusieurs reprises au cours des entretiens comment elles percevaient le vécu en CHRS de la part de leur enfant. La plupart pensent que les jeunes enfants ne souffrent pas du fait de vivre en foyer, ils sont trop petits selon elles pour comprendre la situation, indépendamment des conditions matérielles inadaptées à leurs besoins.

Par contre, elles estiment que les enfants plus âgés comparent leur mode de vie à celui de leurs camarades d'école. Plusieurs mères pensent qu'ils ont conscience assez tôt (vers 6 ou 7 ans) d'une différence. Elles pensent que cette différence est ressentie comme une stigmatisation, ce qui accentue leur culpabilité. Les mères observent d'autres signes attribués au vécu négatif des enfants. Il s'agit du manque de concentration, d'un blocage psychologique qui a des répercussions sur la scolarité, un repli sur soi inquiétant avec des enfants qui ne quittent pas la chambre ou la pièce réservée à la famille ou encore, elles repèrent des pathologies psychosomatiques, des problèmes de peau.

Certaines femmes admises récemment estiment cependant que le séjour apporte de la stabilité et de sécurité à leurs enfants, comparativement à la situation antérieure. Elles estiment que ces institutions apportent des conditions de vie un peu plus épanouissantes pour leur enfant. Je dois dire qu'il s'agit ici du vécu de l'enfant tel que l'imagine les mères, car les enfants n'ont pas été interrogés, donc il peut y avoir des différences de perception. C'est le travail qui sera fait par ma collègue ici présente, Katarzina Halasa, dans le cadre d'une prochaine étude. En tout cas, ce vécu qui est perçu comme négatif par les mères a des répercussions sur leur identité parentale car elles vivent très mal le fait de ne pas être en mesure d'offrir de meilleures conditions d'éducation à leur enfant.

Nous allons voir maintenant comment les conditions de vie et les contraintes de la vie en institution vont compliquer leur activité parentale d'éducation. Tout d'abord, les conditions matérielles vont compliquer la vie en CHRS car la plupart du temps, elles ne disposent que d'une pièce unique généralement exigüe sans aménagements spécifiques pour les enfants, ce qui rend difficile l'organisation familiale. Notamment, les différences de rythmes de vie au sein d'une fratrie ou avec celui des adultes sont délicates à gérer. Cela va poser des problèmes pour le sommeil des petits qui peuvent être gênés par l'activité de leur mère (regarder la télévision ou parler au téléphone). Cela se traduit pour les plus grands par une difficulté à s'isoler pour faire leur devoir. Certains apprentissages de la vie quotidienne peuvent être retardés par manque d'équipement spécifique, comme par exemple l'autonomie d'un jeune enfant au moment du repas va être compliquée parce qu'il n'y a pas de mobilier à sa taille. Les femmes n'ont donc pas toujours les moyens de mettre en œuvre leurs pratiques éducatives du fait des conditions matérielles et elles doivent les adapter au mieux aux conditions de vie imposée. Le manque d'espace et la promiscuité peuvent générer des tensions entre les membres de la famille. Les femmes déplorent également un manque d'intimité familiale au sein de l'institution. Il y a une promiscuité au sein de l'établissement qui est mal vécue, il y a toujours le regard de l'autre sur elles, que ce soit le regard des professionnels ou celui des co-résidents, particulièrement en ce qui concerne leurs manières de faire avec leur enfant.

Lorsqu'on les interroge sur l'aide reçue de la part des professionnels dans leur rôle de mère, les mères rencontrées ne reconnaissent pas les CHRS comme des lieux ayant en charge l'éducation de l'enfant, ni les professionnels comme ayant une légitimité à ce propos. Elles attendent un soutien pour leur insertion socioprofessionnelle mais elles n'attendent pas de soutien concernant leur rôle de parent. Cela va avoir des incidences. Par exemple, les interventions concernant leur manière de s'occuper de leur enfant sont souvent vécues comme une ingérence, qu'elles proviennent des professionnels ou des autres résidents. L'éducation et la vie familiale apparaissent comme un espace, un domaine réservé où elles peuvent faire preuve d'une relative auto-détermination, alors que dans les autres axes de leur vie, les autres domaines, elles ont l'impression d'en être dépossédées. Pour autant, les femmes connaissent l'importance accordée en France à la protection de l'enfance et elles ont conscience que les professionnels observent leurs pratiques parentales dans cet objectif.

D'autres pratiques sont perçues également comme du contrôle de la part des professionnels (respect du règlement intérieur, visites impromptues dans les espaces privés, contrôle du budget, limitation des visites de personnes extérieures...). Toutes ces interventions vont faire qu'elles se sentent infantilisées. L'ensemble de ces contraintes fait émerger un sentiment de dépendance à l'aide sociale et de subordination aux professionnels. Elles ont le sentiment que cela leur fait courir le risque d'être disqualifiées aux yeux de leur enfant. Les femmes redoutent en particulier une perte d'autorité et de respect de la part des enfants, qui viendrait compromettre la réussite de leur tâche parentale à long terme. Cela vient du fait

qu'elles sont elles-mêmes sous l'autorité de travailleurs sociaux. C'est en tout cas comme cela qu'elles le vivent.

Toutefois, certaines actions auprès des enfants sont davantage appréciées, comme la prévention en matière de santé par exemple. Les femmes étant majoritairement originaires de pays où ce type d'aide est peu développé, elles considèrent que ces aides sont une chance pour l'enfant. C'est plutôt un point positif de faire profiter leur enfant de ces actions de prévention. Un autre point apprécié, c'est la mise à disposition d'un lieu réservé au jeu et animé par des professionnels en présence de l'un ou l'autre des parents dans un esprit convivial. Leurs compétences parentales ne sont pas directement mises en cause et l'aide apportée est médiatisée à travers le jeu.

Dans certains des établissements visités, les professionnels proposent des activités culturelles, d'éveil, de loisirs, ou encore du soutien scolaire. Cet accompagnement vise à donner aux enfants et aux adolescents, les mêmes chances que leurs pairs en favorisant leur épanouissement et leurs apprentissages. Ces actions sont là encore généralement bien perçues. Autre action : certaines équipes ont pris le parti de considérer l'enfant comme une personne à part entière, ayant des droits et non comme simple accompagnateur de ses parents. Dans ce cadre là, elles ont pu mettre en place un projet personnalisé pour l'enfant, et un professionnel référent nommé spécifiquement pour en assurer le suivi, en coopération avec les parents.

L'accompagnement de l'enfant amène également à réfléchir à ses relations avec le parent qui, le cas échéant, n'est pas hébergé, le père en général. Très souvent les pères ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement, et encore moins dans des espaces privatifs. Les rencontres se font généralement dans des espaces placés sous le regard et le contrôle des professionnels. Il nous semble que des dispositifs se mettent actuellement en place comme par exemple la mise à disposition d'un lieu où le père pourrait exercer ses droits de visite, l'accès à une médiation familiale ou encore la participation des pères à des groupes de parole dans les CHRS.

Pour conclure je dirais que si les textes officiels régissant les CHRS ne prévoient aucune disposition pour les enfants, ils y vivent parfois pendant plusieurs années et leurs besoins méritent d'être pris davantage en considération notamment en termes de protection, ce qui n'est pas toujours le cas. De même les professionnels mandatés pour favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des femmes ne peuvent plus ignorer que leur rôle de parent et l'éducation des enfants constituent une source de préoccupation pour elles. Les situations complexes qu'elles affrontent nécessitent qu'un soutien attentif et respectueux leur soit apporté également dans ce domaine par les intervenants. Cette réflexion est de plus en plus menée par les équipes du CHRS et elle doit être soutenue pour que cela débouche sur des actions concrètes.

Références

Bronfenbrenner, U. (1986). Ecology of the Family as a Context for Human Development: Research Perspectives, in *Developmental Psychology*, 22(6).

Belsky, J. (1984). The determinants of parenting: A processmodel. *Child development*, 55, 83-96.

Devault A., Milcent M.P., Ouellet F., Laurin I., Jauron M. et Lacharité C.,(2007). Trajectoires de vie de jeunes pères en contexte de vulnérabilité : le modèle de Belsky revisité, in *Revue internationale de l'éducation familiale*, N°1 .

Terrisse, B., (1998). *La taxonomie des objectifs d'éducation et de soutien parental*, Saint Sauveur, Editions du Ponant.

Thiery, N., (2011). .Les interventions socio-éducatives en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale confrontées au point de vue des femmes sur leur identité parentale, in Boutanquoi M., Interventions sociales auprès de familles en situation de précarité. Paris, L'Harmattan. (35-61)

Thiery, N., (2010). Identité parentale et insertion sociale en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : le rôle de l'enfant accompagnant sa mère, Les Sciences de l'Education. Pour l'Ere nouvelle, CERSE-Université de Caen Basse-Normandie, vol.43, n°1.

<http://nathalie.thiery.free.fr/>

Thiery, N., (2008). L'hébergement de femmes accompagnées d'enfants en CHRS : quelle incidence sur l'identité parentale ? *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 5, <http://sejed.revues.org/document2992.html>.

Discussion

Laurent Lardeux : Il y a beaucoup de domaines qui ont été abordés et qui méritent peut-être que l'on s'y arrête. Les outils statistiques posent effectivement question, notamment par rapport au seuil, à la profondeur du seuil et à l'éloignement des enfants par rapport à ce seuil. Peut-être également des questions sur l'accompagnement qui pourraient être mis en place au niveau des politiques publiques. Nathalie Serruques a évoqué les problèmes de « performance » des politiques publiques, il y a là aussi des éléments de discussion qui pourraient être abordés. Je vous laisse donc la parole.

Danièle Boyer : Est-ce que la question sexuée est abordée dans vos différents travaux ? On sait que dans d'autres pays que la France, cette variable sexuée est parfois prise en considération. Et cela serait intéressant de savoir si, selon qu'il s'agisse d'un garçon ou d'une fille, la pauvreté affecte de la même manière ces enfants. Aussi, si au niveau de la parentalité, selon qu'il s'agisse d'une petite fille ou d'un petit garçon, les parents sont-ils confrontés aux mêmes problèmes, et abordent-ils le problème de la même manière ?

Nathalie Serruques : A ma connaissance, pour l'instant, ce ne sont pas des éléments qui sont pris en considération dans les différents comités nationaux représentés dans notre centre de recherche. Cela ne veut pas dire que ça n'existe pas, mais dans les rapports que j'ai lus, il n'y a pas cette dimension là. Au niveau du projet mis en place par le réseau des Villes-amis de l'Unicef, on va travailler sur l'exercice du droit des enfants sur le territoire. Cette étude va être lancée auprès de 5000 enfants au départ, et elle devrait être agrandie ensuite. Les élus locaux sont très intéressés pour connaître ce qui se passe sur leur territoire spécifiquement. Et au lieu de partir sur 100 ou 200 enfants, on va faire une étude sur 8000 ou 10.000 enfants. Nous serons aidés par la TNS Sofres et des experts qui vont se pencher sur les résultats. Et sur l'approche genrée, il y aura sans doute des résultats par rapport à ça. Les situations ne sont en effet pas les mêmes et à ma connaissance, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'éléments là-dessus sur notre territoire.

Danie Chemineau : C'est vrai que nous n'avons pas pris en compte non plus cette question dans nos travaux. Cela sera fait peut être plus tard.

Nathalie Thiery : Au niveau du vécu de la parentalité, je n'ai pas perçu de différences. Ils ont le souci commun, qu'ils aient un garçon ou une fille, de faire en sorte de réussir l'éducation de leurs enfants, de faire en sorte qu'ils ne dévient pas du chemin et ne commettent pas d'actes de délinquance qui compromettraient leur vie future. Mais pas de différences spécifiques me semble-t-il.

Gilles Séraphin : Pour compléter la question de Danièle Boyer, le fait qu'il y ait des femmes dans les CHRS avec leur enfant plutôt que des hommes, cela n'induit-il pas quelque chose par rapport à l'adulte, au parent ?

Nathalie Thiery : Les femmes disent souvent qu'elles doivent jouer les deux rôles, qu'elles doivent être le père et la mère en même temps, et ce qui les tracasse beaucoup c'est l'autorité avec l'enfant. Pour elle, c'est la condition d'une bonne éducation. Si autorité il y a, il va rester dans le droit chemin, elles vont pouvoir transmettre des valeurs pour sa vie future. Lorsque le père n'est pas présent, elles doivent reprendre les fonctions d'autorité que l'on pense réservé au domaine paternel. Cela peut bien sûr se discuter. C'est pour cela, qu'elles se sentent infantilisées, en difficulté du fait qu'elles sont en établissement. Elles ont l'impression que le fait d'être sous l'autorité d'une autre personne, d'être dépendante, cela invalide leur fonction, leur rôle d'autorité.

Participante : J'ai beaucoup apprécié la présentation des 14 indicateurs de la recherche *Innocenti*. Je suis impatiente de mieux les connaître dans le détail. C'est intéressant pour une étude quantitative de descendre dans un tel niveau de précision. J'ai une question pour Danie Chemineau : j'aurais aimé savoir s'il y a des études analogues faites dans d'autres régions de France ?

Danie Chemineau : Oui, tout à fait, cette étude a été conduite en PACA, en Rhône-Alpes, il y a des comparaisons qui ont été faites. Je peux vous transmettre ces documents.

Participante : Et plus égoïstement, est ce que cela a été fait dans la région du Pas-de-Calais ?

Danie Chemineau : Non, mais ça pourrait être fait. Je pourrai en parler à la mission étude de la CNAF car la région du Nord Pas-de-Calais est représentée. D'autant que la cellule étude fait des travaux très intéressants dans cette région. Je pourrai essayer de transmettre cette demande.

Nathalie Serruques : Peut-être en complément, sur la série des trois études des observatoires régionaux, il y a toute une dimension qualitative avec un travail autour de la parole de l'enfant. Cela vient compléter ce qui a été exposé avec effectivement des chiffres un peu froids, mais l'approche qualitative pourrait donner du sens. Pour reprendre ce que dit Nathalie Thiery, c'est en effet important aussi d'avoir la parole des enfants pour comprendre comment cette situation impacte leur quotidien, leur vie. Beaucoup d'éléments sont remontés à travers le colloque fin 2011 sur ce sujet.

Claire Ganne : Ma question porte aussi sur la parole des enfants et j'étais intéressée par la question des indicateurs et des variables. Comment ont-ils été définis ? Je voulais savoir aussi s'il y a un travail sur la perception des enfants au sujet de ces variables et ces indicateurs ? Est-ce que *Innocenti*, par rapport au bien-être, va essayer justement de travailler sur ces questions-là ?

Nathalie Serruques : L'approche est en effet différente dans l'étude sur le bien-être, et les indicateurs ne sont pas les mêmes. Je pense qu'on aura des éléments plus intéressants, plus fins. Les 14 variables sont intéressantes, c'est détaillé, c'est intéressant, mais pour moi aussi cela me questionne. Dans les 14 variables par exemple, il y a la question de la connexion internet. Moi-même je me suis demandée ce que cela voulait dire? Est-ce que c'est le fait de ne pas avoir de connexion internet ? De ne pas avoir de Smartphone avec une connexion permanente ? Pas de connexion du tout ? Une connexion avec le voisin d'à côté et qui va permettre à l'enfant de ne pas être en situation de privation ? Il y a les indicateurs et la manière dont tout cela a été transmis au moment de la passation du questionnaire. Moi aussi, il y a des questions auxquelles je n'ai pas tout le temps de réponse car cela induit beaucoup de choses. Par exemple, sur la question qui porte sur le fait d'avoir une activité de loisir. Pour avoir beaucoup travaillé avec les familles, beaucoup pensent que ne pas avoir accès à un musée régulièrement ne les catégorise comme étant situation de pauvreté. Ils ne se sentent pas en privation ni pour eux ni pour leur enfant. A tort ou à raison, mais ils ne le perçoivent pas de cette manière là. Moi cela m'aurait intéressé d'avoir des éléments en termes de tranche d'âge, parce qu'on peut ne pas raisonner de la même manière avec les 16-17 ans qu'avec les 6-8 ans, ce n'est pas la même chose. Ensuite, sur la parole de l'enfant, ce n'était pas du tout l'objet car c'était uniquement une démarche quantitative. Mais à travers la grande consultation que nous allons lancer, le point de vue quantitatif et qualitatif devrait être fait avec certains groupes particuliers, parce que la parole de l'enfant, c'est celle qui devrait être la plus écoutée. Cette parole est mal documentée, ou documentée d'une mauvaise manière car on sait qu'il y a beaucoup de biais dans le recueil de l'information. On peut partir de bonnes intentions, mais dans le recueil de l'information et la manière dont la parole est extraite, il peut y avoir beaucoup de biais. On peut faire dire à l'enfant des choses dont on souhaite parfois, dans un sens comme dans l'autre.

Claire Ganne : D'ailleurs au niveau de cette relation entre quantitatif et qualitatif, dans le rapport sur le bien-être, il y a une partie sur le bien-être subjectif qui peut être traitée de façon quantitative, c'est pour cela que ça m'intéressait de savoir si au niveau des indicateurs il y avait un travail qui avait été réalisé de ce type là.

Nathalie Serruques : Non, je ne pense pas, au niveau de la remontée des données. Dans le matériel qui entoure la promotion de ce type de rapport, on nous donne souvent des éléments sur notre pays puisque cette étude concerne tout les pays de l'UE et quelques pays de l'OCDE, et généralement on a du matériel à côté pour illustrer l'étude. Je n'ai rien vu de cette nature là aujourd'hui.

Gilles Séraphin : Sur les indicateurs, je me permets aussi de prendre la parole. C'est très intéressant des indicateurs aussi précis, par exemple sur les paires de chaussure. Mais il me semble que ce sont des indicateurs de possession individuelle d'un bien, et non d'accessibilité à un service public au niveau de la santé, de l'éducation, etc. Donc la privation est considérée plutôt comme une privation individuelle d'un bien, et non pas comme

privation d'un service public. Du coup cela exclut tout ce qui est relatif aux politiques des services publics.

Nathalie Serruques : Oui, c'est le choix de ceux qui ont construit ces outils. C'est vrai que ces indications méritent d'être soulignées. On en parlait tout à l'heure en aparté, et c'est aussi pour cela que je disais que l'on n'est pas performant car le poids de tout ce qui est fait pour compenser ces difficultés est énorme. C'est-à-dire que l'on réduit de moitié le taux de pauvreté relative grâce aux politiques publiques qui sont menées. Donc, elles ne sont pas performantes par rapport aux publics qui sont concernés mais si elles n'existaient pas, on l'a vu en Ile-de-France, la moitié basculerait en-dessous du seuil de pauvreté. La difficulté pour Innocenti est de trouver une base identique minimale pour essayer de comparer les pays entre eux, et c'est là-dessus que l'on rencontre des difficultés. Vous l'avez montré avec brio (*vers Danie Chemineau*), c'était très intéressant la manière dont vous vous situez par rapport à l'INSEE, la CAF, etc. Pour arriver à comprendre et savoir de quoi on parle, il faut être un peu technicien. Chez nous, on a déjà du mal à savoir de qui on parle et quelle est notre situation aujourd'hui. Dès que l'on arrive au niveau européen et international, l'approche peut-être un peu plus simpliste pour pouvoir comparer les pays entre eux. On le voit dans l'étude sur le bien-être, dès que l'on arrive sur quelque chose de plus fin, ça pose des questions. Moi-même sur *Innocenti*, ce n'était pas toujours confortable, car j'avais moi-même des interrogations. Il y a des outils qui manquent, ou les bases ne sont pas exactement les mêmes. On arrive dans un exercice compliqué, surtout quand les médias vont ensuite sortir des chiffres où l'on ne retient qu'un classement sans aller voir les détails de ce classement. Je vous rejoins sur le fait qu'il manque tout un pan sur les questions de santé par exemple, qui sont complètement absentes.

Marie-Paule Martin-Blachais : Je souhaiterais rebondir sur question, sur la façon dont on mesure les effets des politiques publiques. C'est intéressant de croiser le rapport *Innocenti* avec le rapport OCDE, car le rapport OCDE va se pencher sur la question des politiques sociales, mais pas seulement, sur la fiscalité aussi. Et cela permet de regarder la question de la pauvreté *avant* politiques sociales et *après* politiques sociales. Finalement, on en déduit que le taux de pauvreté est quasiment divisé par deux, car effectivement les politiques sociales, les prestations sociales, la fiscalité, etc., tout cela va pouvoir permettre de compenser ces difficultés.

Nathalie Serruques : Oui, vous pourrez voir dans la version écrite du rapport les tableaux sur les politiques publiques dans lesquels on apparaît à chaque fois en tête. Dans ce classement, il y a trois dimensions, en termes d'aide fiscale ou en termes de service, qui apparaissent pour tous les pays. On voit que la France s'en sort bien parce qu'elle réduit la pauvreté de moitié et on voit d'autres pays où leur politique a un impact quasiment nul. Donc on voit des taux de pauvreté qui sont au bout du compte quasiment similaires, mais on voit aussi que la

politique d'un gouvernement, à un moment donné, peut avoir un effet nul, alors qu'un autre aura un effet significatif, et chez nous fortement significatif, puisqu'on réduit la pauvreté de moitié.

Gilles Séraphin : En France notamment, on associe souvent des politiques universelles et des politiques ciblées, et les pays qui sont plutôt centrés sur des politiques ciblées sont beaucoup moins performants, y compris en termes de redistribution. C'est important de le souligner, ce n'est pas nécessairement le ciblage qui va donner les meilleurs résultats, surtout en termes de politiques familiales.

Benoît Bastard : J'aimerais revenir sur la question posée au début. Je vois que l'on n'a pas de réponse, ou ce n'est pas très satisfaisant dans les réponses. Alors peut-être faudrait-il revenir dans ce séminaire sur la façon dont les questions peuvent se poser de façon genrée. Il y a aussi beaucoup d'attention sur la question de la violence qu'ont vécue ces femmes, vous l'avez dit en transparence, qui sont pour beaucoup d'origine étrangère, primo arrivantes souvent, qui ont vécu des situations terribles avec leur enfant. C'est aussi pour cela que la question garçon/fille en la croisant avec les questions culturelles sur les différentes façons dont on élève ces enfants, la place du père dans les différentes cultures par exemple, pourrait être intéressante. Comment on négocie entre les deux ? Il y a des choses qui pourraient être reprises et croisées me semble-t-il.

Katarzyna Halasa : Je peux apporter quelques éléments par rapport à mes travaux là-dessus. Je fais une étude aussi sur les situations rencontrées par les enfants dans ces situations d'hébergement. Dans mon travail, j'ai rencontré des enfants qui ont vécu dans des centres d'hébergement. C'est une démarche qualitative, donc l'échantillon est relativement réduit. Mais par rapport à ces situations là, on voit bien les situations de violence rencontrées par ces enfants, comment les enfants vivent ça et réactivent les violences antérieures, comment les violences conjugales auxquelles sont exposés les enfants ont des impacts différents selon qu'il s'agisse d'un garçon ou d'une fille. Ce sont des pistes, mais j'ai le sentiment que dans le discours des enfants, il y a des différences : les garçons vont avoir des rapports à l'avenir qui sont très portés sur le soutien à leur mère, alors que la fille aura plutôt un rapport à l'avenir tourné vers l'émancipation. C'est vraiment un petit échantillon d'enfants donc ce sont plus des impressions, des pistes, que des réflexions fondées, mais cela permet de compléter ce que disait Nathalie. Cela ne renvoie pas forcément à des formes d'éducation différentes mais plutôt à des contextes.

Emmanuelle Guyavarch : J'observe des choses différentes. Nous avons fait une étude à partir des données du 115, mais uniquement sur les observations de prise en charge et notamment sur le devenir une fois majeur des jeunes qui ont été hébergés en tant que mineur avec leurs parents. Et la question posée était de voir quelle était la reproduction en matière de trajectoires familiales des mineurs hébergés. Les personnes qui sont seules ont un hébergement très aléatoire alors que les personnes en famille ont un hébergement

beaucoup plus assuré et, ce que l'on voyait, c'est que le devenir des filles arrivées avant l'âge de 18 ans est un peu différent que celui des garçons. Les filles avaient tendance à rester dans le dispositif et les garçons à en sortir plus rapidement, mais pour des raisons différentes : à partir de 18 ans, la prise en charge s'arrête, sauf si l'enfant est encore scolarisé ou si les personnes hébergées avaient elles-mêmes un enfant. Et les garçons avaient tendance à sortir du dispositif et les filles à rester car elles suivaient une scolarité ou elles avaient elles-mêmes un enfant. Donc le devenir était en ce sens différent. Maintenant on manque encore de recul car les études à partir du 115 sont encore récentes et on attend de voir comment cela a évolué.

Katarzyna Halasa : Oui, c'est intéressant. Les enfants dans mon enquête sont beaucoup plus jeunes puisqu'ils ont entre 7 et 10 ans, donc la façon de se projeter est très différente aussi.

Gilles Séraphin : Je me permets de signaler au sujet des violences conjugales que vous évoquiez, le rapport de l'ONED qui est sorti au mois de décembre et qui est consultable sur le site internet de l'ONED.

Bernadette Tillard : Je remarque dans plusieurs de mes travaux, l'inconfort des professionnels de la protection de l'enfance à être en lien avec des professionnels de la politique de la ville. Or les questions abordées aujourd'hui, particulièrement à travers la 2^{ème} présentation, sont typiques des ponts qui devraient exister, mais qui n'existent pas dans la pratique, entre les intervenants de la politique de la ville et ceux de la protection de l'enfance. Cela se traduit très concrètement dans le quotidien. Par exemple, dans travail d'un technicien de l'intervention sociale et familiale, s'il y a des questions en rapport avec le logement, ils vont aider la famille à écrire aux bailleurs, puis cela s'arrête là. Soit le bailleur donne suite, soit il ne donne pas suite. Mais ils ne savent pas à qui s'adresser pour modifier les conditions d'exercice dans lesquelles ils travaillent et ils subissent l'inconfort qu'il peut y avoir dans les questions de logement. Cela ne touche pas que les techniciens, je remarque la même chose quand il s'agit de la protection de l'enfance avec la même difficulté entre les travailleurs sociaux de la protection enfance et les professionnels de la santé. Et ils sont aussi confrontés à ces problèmes d'articulations entre le domaine social et médical.

Marie-Christine Gillot : Je suis directrice d'un centre éducatif en milieu ouvert et j'étais moi-même sur le versant éducatif plus que politique, bien que les deux soient liés. La question est en effet de savoir comment travailler ensemble ? Quels sont les moyens d'articulation à mettre en place pour prendre en compte la politique au niveau de la santé, du logement et de la protection de l'enfance. Et comment faire en sorte que l'on puisse converger vers des intérêts communs qui prennent en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans la place que j'occupe, je suis souvent là pour éviter les confrontations entre les uns et les autres. Je dois articuler mon travail en tant que directrice et mon travail d'accompagnante auprès des familles. J'essaie de faire en sorte qu'il y ait un lien entre tout cela. Et nous travaillons avec des moyens réduits. On parle de politique publique, mais le budget est de plus en plus

restreint au niveau du Conseil général, et donc il est plus difficile de faire une évaluation de la protection enfance qui soit rigoureuse. Hier j'étais en communication avec un sous-préfet qui me demandait de placer le jeune, je lui ai dit, « on ne procède pas comme ça ». On est confronté à toutes ces questions. Chacun doit comprendre la mission de l'autre. La question de la temporalité est aussi énorme. Le temps des usagers n'est pas le même que celui des travailleurs sociaux. Le temps du politique qui est interpellé par l'utilisateur sur les questions de logement n'est pas le même non plus. J'ai été confronté aussi à des voisins qui se sont réunis contre une famille complètement stigmatisée. Ils veulent la faire partir, sauf que le bailleur social ne veut pas récupérer cette famille, car elle est stigmatisée. Donc elle est stigmatisée de toutes parts : qu'est ce qu'on fait ? On s'est mis autour d'une table avec le sous-préfet, le maire, les travailleurs sociaux, le bailleur pour trouver une solution à ce problème. C'est un exemple singulier, mais c'est le quotidien. Donc la question de l'articulation est fondamentale. Travailler en réseau c'est important, mais on n'a pas créé les instances pour articuler tout cela. Il y a aussi la question de l'altérité. C'est une notion qui est importante.

Michel Bughin : Je rebondis sur l'intervention qui vient d'avoir lieu et qui met en lumière le travail social. Nous sommes dans un lieu d'échange et de savoir. Il y a quelque-chose aussi qui doit être fait au niveau des données. Les travailleurs sociaux sont organisés en institution, ils ont des contacts directs avec les populations, dont celles qui sont évoquées, et ils disposent de toute une série de données statistiques qui ne sont pas utilisées. Il faudrait une rencontre qui permettrait d'harmoniser tout cela, car nous aussi nous avons la possibilité de faire remonter toute une série de données. Je représente une organisation qui fédère toutes les institutions sur le plan national. Je pense qu'il y a des données en stock qui sont une richesse mais qu'il y a des problèmes d'exploitation.

Laurent Lardeux : Pour revenir aux indicateurs qui ont été présentés, c'est très intéressant, car on a en effet des outils statistiques qui permettent de rentrer dans les détails, de cartographier la pauvreté, etc., mais il manque me semble-t-il des données qui prennent en compte le temps, la durée, le processus. La pauvreté peut-être transitoire, momentanée, provisoire ou longue durée. Donc il manque ces données aussi pour avoir non pas seulement une photographie, mais des évolutions.

Gilles Séraphin : J'ai une question autour de cette notion de vulnérabilité. Est-ce que c'est un concept que vous utilisez ? Comment vous l'appréhendez ? A quoi vous sert ce concept ?

Nathalie Serruques : Au niveau international, on n'est pas dans ce concept de vulnérabilité, même si c'est quelque chose qui nous parle, on l'utilise en termes de communication. L'Unicef a pris comme direction la notion d'équité, mais je pense au niveau des approches qu'on sera plus sur les notions de disparité, ce qui est un peu différent. C'est pour cela que ce que vous dites sur les questions de seuil, de durée, pour savoir combien de temps ces enfants peuvent être éloignés du seuil de pauvreté, c'est en effet quelque chose qui nous intéresse beaucoup. Les enfants en situation de pauvreté sont parfois enfoncés sous le seuil

dans une durée certaine. D'autres vont plonger très vite dans une vulnérabilité et de façon très courte. Cela aura un impact mais différent d'un enfant qui est dedans dès la naissance qui va enclencher une vulnérabilité plus forte au niveau de la famille. Mais on n'est pas dans l'utilisation de ce vocable au niveau de l'institution. On est plus sur les notions d'équité et de lutte contre la disparité. Même si pour moi il parle et il est très fort dans l'évocation pour parler des situations des enfants.

Danie Chemineau : Nous utilisons la notion de vulnérabilité pour comprendre les situations des enfants qui peuvent se situer autour du seuil et qui peuvent sans doute basculer d'un côté ou de l'autre. Nous pouvons aussi l'appliquer dans les travaux que nous sommes en train de faire sur l'observation de la consistance de la pauvreté, avec des personnes qui restent par exemple quatre ans en situation de pauvreté et qui n'arrivent pas à sortir de ce seuil, mais les travaux sont en cours, donc pas d'autres précisions à ce sujet.

Nathalie Thiery : Je n'ai pas recours à cette notion. Elle est difficile à manier sachant que le seul facteur de prise en charge dans ces établissements ne signifie pas nécessairement qu'il y ait une vulnérabilité sur d'autres axes. Elles sont en difficulté au niveau de l'hébergement, il y a des besoins mais qui ne se traduisent pas forcément par une vulnérabilité au niveau parental et c'est une des raisons pour lesquelles les professionnels sont résistants à cette notion de vulnérabilité appliquée à leur public. Ces professionnels veulent éviter l'amalgame entre pauvreté, difficulté sociale et incompétence ou difficulté au niveau parental. C'est donc une notion compliquée à manier que je ne m'autorise pas à utiliser.

Gilles Séraphin : Est-ce que les professionnels justement ne font pas de liens entre les difficultés à assurer la fonction parentale et les conditions de vie, notamment les problèmes de logement ? Ou est ce qu'ils ne veulent pas faire de lien ?

Nathalie Thiery : Je pense qu'il y a une évolution depuis les années 2000. J'ai eu récemment des réactions assez fortes où les professionnels m'ont dit qu'il ne faut pas assimiler les difficultés de logement avec les difficultés à la parentalité. De plus en plus il y a la présence de ces questions là au niveau des politiques publiques et les professionnels se sont dit qu'il ne faut pas stigmatiser. Mais c'est vrai que difficultés rencontrées par femmes font que ça peut avoir un impact sur leur parentalité. Je pense que le lien entre les problèmes de logement et l'exercice de leur parentalité sont évidents pour les professionnels, mais il faut distinguer différents aspects de la parentalité.

Liste des participants :

BASTARD Benoît	CNRS	Directeur de recherche
BELMESSAOUD Houria	SNATED	Coordinatrice SNATED
BOYER Danièle	CNAF	Chargée de recherche
BUGHIN Michel	Carrefour National AEMO	Délégué général
CHARLET Xavier	ONED	Chargé de mission
CHEMINEAU Danie	Service études CAF Ile-de-France	Responsable
CORBET Eliane	CREAI Rhône-Alpes	Directrice technique
DENECHÉAU Benjamin	Université de Bordeaux	Doctorant - ATER
DESQUESNES Gillonne	Université de Caen Basse Normandie	Maître de conférences - sociologie
FOURCADE Cédric	ONED	Chargé de mission
GANNE Claire	Université Nanterre	Doctorante
GILLOT Marie-Christine	Association sauvegarde SEMO - Sarthe	Directrice SEMO
GILMAS ADEL Carole	SNATED	Ecoutante SNATED

GORZA Maud	ONED	Chargée d'études
GUY Fleur	Université Lyon 2	Doctorante
GUYAVARCH Emmanuelle	Samusocial	Directrice de l'Observatoire du Samusocial de Paris
HALASA Katarzyna	Université Paris 10	Doctorante
LACROIX Isabelle	ONED	Chargée d'études
LARDEUX Laurent	ONED	Chargé d'études
MACKIEWICZ Marie-Pierre	UPEC - OUIEP	Maître de conférences
MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule	GIPED	Directeur général
MORONI BIZEUL Catherine	SNATED	Ecoutante SNATED
RENUY Adeline	ONED	Chargée d'études
SERAPHIN Gilles	ONED	Directeur
SERRUQUES Nathalie	Mission Enfance en France - UNICEF	Responsable
THIERY Nathalie	Paris Ouest Nanterre	Maître de conférences
TILLARD Bernadette	Université de Lille 1 - CLERSE	Professeur des Universités
TIRMARCHE ISSEMANN Anne	ESTES	Sociologue, intervenante

TRICHA Rahma

SNATED

Ecoutante SNATED